

# JUDICIUM

Huissiers de Justice Associés

## PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT



Office de SAINT-CLOUD  
169, Bd de la République  
B.P.43 92210 SAINT-CLOUD  
Tél. : 01 46 02 69 64  
Constats 24/7 : 06 80 62 01 75  
etude@ml-huissier-92.fr

Office de NANTERRE  
65, rue des Trois Fontanot  
92000 NANTERRE  
Tél. : 01.45.34.00.26  
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81  
justice@code-huissier.fr

Office de VERSAILLES  
98 bis, Bd de la Reine  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 01 30 84 98 33  
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81  
justice@code-huissier.fr

**EXPÉDITION****SCP JUDICIUM****Yves DE FORCADE LA ROQUETTE - Luis BOUTANOS - Gaëlle CONTENTIN**  
**Huissiers de Justice Associés****Marine BRAGHIZZI**  
**Huissier de Justice****PROCES-VERBAL DE CONSTAT****L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX**  
**ET LE VINGT-HUIT JUIN****A LA REQUETE DE :**

VALLEE SUD AMENAGEMENT sise 28, rue de la Redoute à 92260 FONTENAY-AUX-ROSES, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux demeurant audit siège en cette qualité,

**LESQUELS M'ONT FAIT EXPOSER :**

- Qu'ils ont procédé à l'apposition de douze exemplaires d'un avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et conjointe à l'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire ainsi qu'un avis de publicité collective conformément aux articles L.311-3 et R.311-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique concernant le projet d'aménagement de la Place Aimé Césaire situé à CLAMART.
- Que pour la sauvegarde de leurs droits, ils ont le plus grand intérêt à faire constater l'affichage de ces douze avis sur le terrain (à douze endroits sur la commune de CLAMART) ainsi qu'à la Mairie de CLAMART et aux Etablissements Publics Territoriaux de FONTENAY-AUX-ROSES et d'ANTONY.

- Qu'en conséquence, ils me requéraient à cet effet afin de me transporter sur place pour, de mes constatations, dresser procès-verbal de constat.

### **Pourquoi Déférant à cette réquisition,**

**Je soussigné Luis BOUTANOS, membre de la Société Civile Professionnelle JUDICIUM, Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à 92210 SAINT-CLOUD, 169, bd de la République, d'un Office d'Huissier de Justice à 92000 NANTERRE, 65, rue des Trois Fontanot et d'un Office d'Huissier de Justice à 78000 VERSAILLES, 98 bis, Boulevard de la Reine, exerçant dans l'Office de SAINT-CLOUD,**

- Me suis rendu ce jour aux endroits ci-après indiqués, où étant sur la voie publique de la commune de CLAMART ainsi qu'à la Mairie de CLAMART et aux Etablissements Publics Territoriaux de FONTENAY-AUX-ROSES et d'ANTONY (Hauts-de-Seine),
- Et en présence de Monsieur Shanni BOUCHIN, afficheur de la société PUBLILEGAL sise 3, rue de l'Hôtel de Ville à 95300 PONTOISE,

### **J'AI PROCEDE AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :**

Monsieur Shanni BOUCHIN me remet les documents suivants que j'annexe au présent procès-verbal de constat :

- Un exemplaire de l'avis d'ouverture d'enquête publique et de l'avis de publicité collective mentionnés ci-dessus, dont j'établis copies que je joins à chacun des exemplaires du présent acte.

Nous nous rendons aux douze points dont les adresses figurent ci-après ainsi qu'à la Mairie de CLAMART et aux Etablissements Publics Territoriaux de FONTENAY-AUX-ROSES et d'ANTONY où, là étant, je constate la présence des deux avis :

#### **Point 1 – 350 D906 devant la Poste**



**Point 2** – 377 avenue du Général de Gaulle



**Point 3** – 5, Passage du Gymnase :



**Point 4** – 3/5, rue de Bretagne



**Point 5** – 22, Place Aimé Césaire



**Point 6** – 7, rue de Bretagne



**Point 7** – 360, avenue du Général de Gaulle



**Point 8 – 3, Passage du Gymnase**



**Point 9 – 397, avenue du Général de Gaulle, devant l'hôtel Adagio**



**Point 10 – 2 D406 devant la banque LCL**



**Point 11 – 447 D906 devant la boulangerie**



**Point 12 – 3, rue d'Auvergne**



**A la Mairie de CLAMART :**



**A l'Etablissement Public Territorial de FONTENAY-AUX-ROSES : 28, rue de la Redoute**



**A l'Etablissement Public Territorial d'ANTONY : Place de l'Hôtel de Ville**



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE CLAMART

**Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et conjointe à l'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire.**

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du **lundi 20 juin 2022 à 9h00** au **mardi 5 juillet 2022 à 17h30**, soit pendant 15 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de la Société Publique Locale (SPL) Vallée Sud Aménagement et relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire à Clamart.

Cette opération concerne une seule commune du département des Hauts-de-Seine : Clamart.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Clamart – direction de l'urbanisme, du commerce et du logement – 3<sup>ème</sup> étage – 1 à 3 avenue Jean Jaurès – 92140 Clamart.

Madame Corinne Leroy-Burel, consultante environnement, a été désignée par le président par intérim du tribunal administratif de Cergy-Pontoise comme commissaire enquêteur.

Elle se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et les registres permettant à chacun de consigner ses éventuelles observations, lors des trois permanences en présentiel qu'elle assurera à la mairie de Clamart – direction de l'urbanisme, du commerce et du logement – 3<sup>ème</sup> étage – 1 à 3 avenue Jean Jaurès – 92140 Clamart :

- le **lundi 20 juin 2022, de 9h à 12h**
- le **samedi 25 juin 2022, de 9h à 12h**
- le **mardi 5 juillet 2022, de 14h30 à 17h30**

Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public pour échanger par audioconférence, sur rendez-vous à réserver, par le biais du site dédié à l'enquête publique :

<http://dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart.enquetepublique.net>

Dates des permanences par audioconférence :

- le **mercredi 29 juin 2022, de 14h à 17h**
- le **vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022, de 14h à 17h**

Dans le respect des mesures de distanciation sociale et des consignes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, le public pourra consulter le dossier d'enquête, au siège de l'enquête à l'adresse indiquée précédemment.

Pendant toute la durée de l'enquête, du **lundi 20 juin 2022 au mardi 5 juillet 2022**, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que le dossier d'enquête parcellaire soumis à enquête publique conjointe, ainsi que deux registres d'enquête distincts seront mis à disposition du public, qui pourra y consigner ses observations, aux horaires d'ouverture de la direction de l'urbanisme, du commerce et du logement, les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 et les mardis et jeudis de 13h30 à 17h30, et exceptionnellement, le samedi 25 juin 2022 de 9h à 12h.

Des observations et propositions pourront être aussi envoyées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête. Ces observations et propositions seront annexées aux registres d'enquête.

De plus, le public pourra consigner ou envoyer ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site dédié au projet :

<http://dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart.enquetepublique.net>

- sur l'adresse mail suivante :

[dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart@enquetepublique.net](mailto:dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart@enquetepublique.net)

Le dossier soumis à enquête publique ne contient pas d'étude d'impact.

L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête est consultable sur le site dédié au projet, ci-dessus indiqué et sur le site internet de la préfecture <https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2022/CLAMART>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine et à la mairie de Clamart, siège de l'enquête. Ils seront aussi consultables sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine, à l'adresse ci-dessus indiquée.

Le projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire à Clamart fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique, au bénéfice de la SPL Vallée Sud Aménagement, prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, ou d'une décision de refus.

Le projet fera également l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de la SPL Vallée Sud Aménagement, ou d'une décision de refus.

Des informations sur le présent projet pourront être demandées à :

**SPL Vallée Sud Aménagement**

Madame Nelly PINAUD

28 rue de la Redoute  
92260 Fontenay-aux-Roses

[contact@valleesud-amenagement.fr](mailto:contact@valleesud-amenagement.fr)

Téléphone : 01 46 42 44 35

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L 311-1 à L 311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchués de tous droits à l'indemnité.

Le préfet,



**AVIS DE PUBLICITE COLLECTIVE CONFORMEMENT  
AUX ARTICLES L.311-3 et R.311-2 DU CODE DE L'EXPROPRIATION  
POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE CONCERNANT  
LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE AIME CESAIRE  
SITUÉ À CLAMART (92)**

Par arrêté DCPAT/BEICEP n°2022-57 du 01 juin 2022, le Préfet des Hauts de Seine a prescrit l'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité relatives au projet d'aménagement de la Place Aimé Césaire sur le territoire de la commune de CLAMART (92) du lundi 20 juin 2022 à 09h00 au mardi 05 juillet 2022 à 17h30.

La SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT, en sa qualité d'aménageur de l'opération d'aménagement de la Place Aimé Césaire à Clamart, est chargée d'acquérir les propriétés, à l'amiable ou par voie de préemption ou d'expropriation, en vue de mettre en œuvre le projet de réhabilitation défini.

La présente publication est faite en application de l'article L. 311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduit :

*« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L 311-1 et L 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchu de tous droits à indemnité. »*

Il est rappelé les termes des articles L 311-1 et L 311-2 du Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique :

*Article L311-1 : « En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. »*

*Article L311-2 : « Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. »*

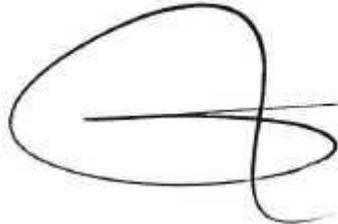
En conséquence, les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant (SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT – 28 rue de la Redoute – 92 260 FONTENAY AUX ROSES – TEL : 01 46 42 44 35) dans un délai d'un mois à compter de la présente publication, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions finales du troisième alinéa de l'article L. 311-3 du Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Il est inséré au présent Procès-verbal de Constat quinze photographies qui sont la juste reproduction de mes constatations.

**TELLES SONT MES CONSTATATIONS,**

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSE LE  
PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET  
VALOIR CE QUE DE DROIT.**

**Luis BOUTANOS**  
**Huissier de Justice Associé**



# JUDICIUM

## Huissiers de Justice Associés

### PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT



Office de SAINT-CLOUD  
169, Bd de la République  
B.P.43 92210 SAINT-CLOUD  
Tél. : 01 46 02 69 64  
Constats 24/7 : 06 80 62 01 75  
[etude@ml-huissier-92.fr](mailto:etude@ml-huissier-92.fr)

Office de NANTERRE  
65, rue des Trois Fontanot  
92000 NANTERRE  
Tél. : 01.45.34.00.26  
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81  
[justice@code-huissier.fr](mailto:justice@code-huissier.fr)

Office de VERSAILLES  
98 bis, Bd de la Reine  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 01 30 84 98 33  
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81  
[justice@code-huissier.fr](mailto:justice@code-huissier.fr)

**EXPÉDITION****SCP JUDICIUM****Yves DE FORCADE LA ROQUETTE - Luis BOUTANOS - Gaëlle CONTENTIN**  
**Huissiers de Justice Associés****Marine BRAGHIZZI**  
**Huissiers de Justice salariée****PROCES-VERBAL DE COMPLEMENT DE  
CONSTAT****L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX  
ET LE VINGT NEUF JUIN****A LA REQUETE DE :**

Vallée Sud Aménagement, société publique locale dont le siège social est situé au 28, rue de la Redoute à Fontenay aux Roses 92260 (Hauts-de-Seine), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux demeurant audit siège en cette qualité,

**LAQUELLE M'A FAIT EXPOSER :**

« Qu'elle a fait paraître dans la presse un exemplaire de l'avis d'enquête publique relative à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et conjointe à l'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire.

Que pour la sauvegarde de leurs droits, ils ont le plus grand intérêt à faire constater la parution de cet avis dans un journal, LE PARISIEN.

Qu'en conséquence, ils me requéraient à cet effet afin de constater, dresser procès-verbal de constat. »

**Pourquoi Déférant à cette réquisition,**

**Je soussignée Gaelle CONTENTIN, membre de la Société Civile Professionnelle JUDICIUM, Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à 92210 SAINT-CLOUD, 169, bd de la République, d'un Office d'Huissier de Justice à 92000 NANTERRE, 65, rue des Trois Fontanot et d'un Office d'Huissier de Justice à 78000 VERSAILLES, 98 bis, Boulevard de la Reine, exerçant dans l'Office de VERSAILLES,**

Depuis l'office de Saint-Cloud, je dresse de constat suivant :

Le 29 juin 2022, je reçois en mon office de Saint-Cloud un exemplaire de l'édition du journal LE PARISIEN datée du 25 juin 2022 et portant le numéro 24206.

**J'AI PROCEDE AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :**

En page numéro 8 du journal LE PARISIEN (Le Grand Parisien), je constate la présence de l'affiche Rappel : avis de publicité collective concernant le projet d'aménagement de la place Aimé Césaire situé à CLAMART (92) et un l'avis d'enquête publique relative à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et conjointe à l'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire.

Prises de vue de l'édition du 25 juin 2022 du journal LE PARISIEN :



publilégâl 1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris  
www.publilégâl.fr  
Tél : 01.42.96.96.58

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté - Égalité - Fraternité  
**PREFET DES HAUTS DE SEINE**  
Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial

**RAPPEL**  
**AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE**

**COMMUNE DE CLAMART**

Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et conjointe à l'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire.

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du lundi 20 juin 2022 à 9h00 au mardi 5 juillet 2022 à 17h30, soit pendant 15 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de la Société Publique Locale (SPL) Vallée Sud Aménagement et relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire à Clamart.

Cette opération concerne une seule commune du département des Hauts-de-Seine : Clamart.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Clamart - direction de l'urbanisme, du commerce et du logement - 3ème étage - 1 à 3 avenue Jean Jaurès - 92140 Clamart.

Madame Corinne Leroy-Burel, conseillère environnement, a été désignée par le président par intérim du tribunal administratif de Cergy-Pontoise comme commissaire enquêteur.

Elle se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et les registres permettant à chacun de consigner ses observations, notes, demandes, remarques, suggestions, sur les lieux de l'enquête, du lundi 20 juin 2022 à 9h00 au mardi 5 juillet 2022 à 17h30.

Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public pour échanger par audioconférence, sur rendez-vous à réserver, par le biais du site dédié à l'enquête publique : <http://dup-parcellaire-aimé-césaire-clamart.enquetespubliques.net>

Dates des permanences par audioconférence :  
- le mercredi 29 juin 2022, de 14h à 17h  
- le vendredi 1er juillet 2022, de 14h à 17h

Dans le respect des mesures de distanciation sociale et des consignes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, le public pourra consulter le dossier d'enquête, au siège de l'enquête à l'adresse indiquée précédemment.

Pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 20 juin 2022 au mardi 5 juillet 2022, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que le dossier d'enquête parcellaire soumis à enquête publique conjointe, ainsi que deux registres d'enquête distincts seront mis à disposition du public, qui pourra y consigner ses observations, aux horaires d'ouverture de la direction de l'urbanisme, du commerce et du logement, du vendredi de 8h30 à 12h00 et les mardis et jeudis de 13h30 à 17h30, et exceptionnellement, le samedi 25 juin 2022 de 9h à 12h.

Des observations et propositions pourront être aussi envoyées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête. Ces observations et propositions seront annexées aux registres d'enquête.

De plus, le public pourra consigner ou envoyer ses observations et propositions :  
- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site dédié au projet : <http://dup-parcellaire-aimé-césaire-clamart.enquetespubliques.net>  
- sur l'adresse mail suivante : [dup-parcellaire-aimé-césaire-clamart@enquetespubliques.net](mailto:dup-parcellaire-aimé-césaire-clamart@enquetespubliques.net)

Le dossier soumis à enquête publique ne contient pas d'étude d'impact.

L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête est consultable sur le site dédié au projet, ci-dessus indiqué et sur le site internet de la préfecture <https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2022/CLAMART>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine et à la mairie de Clamart, siège de l'enquête. Ils seront aussi consultables sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine, à l'adresse ci-dessus indiquée.

Le projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire à Clamart fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique, au bénéfice de la SPL, Vallée Sud Aménagement, pour le projet de la place Aimé Césaire, au titre de l'article L.311-1 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.

Le projet fera également l'objet d'un arrêté de cessabilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de la SPL Vallée Sud Aménagement, ou d'une décision de refus.

Des informations sur le présent projet pourront être demandées à :  
SPL Vallée Sud Aménagement  
Madame Nelly PINAUD  
28 rue de la Redoute  
92260 Fontenay-aux-Roses  
contact@valleesud-amenagement.fr  
Téléphone : 01 46 42 44 35

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'utilisateur, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenus de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L.311-1 à L.311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le présent,  
EP 22-194 A / contact@publilégâl.fr

publilégâl 1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris  
www.publilégâl.fr  
Tél : 01.42.96.96.58

**RAPPEL - AVIS DE PUBLICITE COLLECTIVE CONFORMEMENT AUX ARTICLES L.311-3 ET R.311-2 DU CODE DE L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE AIME CESAIRE SITUÉ À CLAMART (92)**

Par arrêté DCP/PAT/BEICEP n°2022-57 du 01 juin 2022, le Préfet des Hauts de Seine a prescrit l'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessabilité relatives au projet d'aménagement de la Place Aimé Césaire sur le territoire de la commune de CLAMART (92) du lundi 20 juin 2022 à 09h00 au mardi 05 juillet 2022 à 17h30.

La SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT, en sa qualité d'aménageur de l'opération d'aménagement de la Place Aimé Césaire à Clamart, est chargée d'acquiescer les propriétés, à l'amiable ou par voie de réemption ou d'expropriation, en vue de mettre en œuvre le projet de réhabilitation défini.

La présente publication est faite en application de l'article L. 311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduit :  
« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à l'indemnité. »

Il est rappelé les termes des articles L.311-1 et L.311-2 du Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique :  
Article L.311-1 : « En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usagers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessabilité, soit l'ordonnance d'expropriation. »  
Article L.311-2 : « Le propriétaire et l'utilisateur sont tenus d'apporter en des lieux accessibles à l'expropriant les renseignements, plans et documents nécessaires à la fixation des indemnités, sous peine de déchéance de tous droits à l'indemnité. »

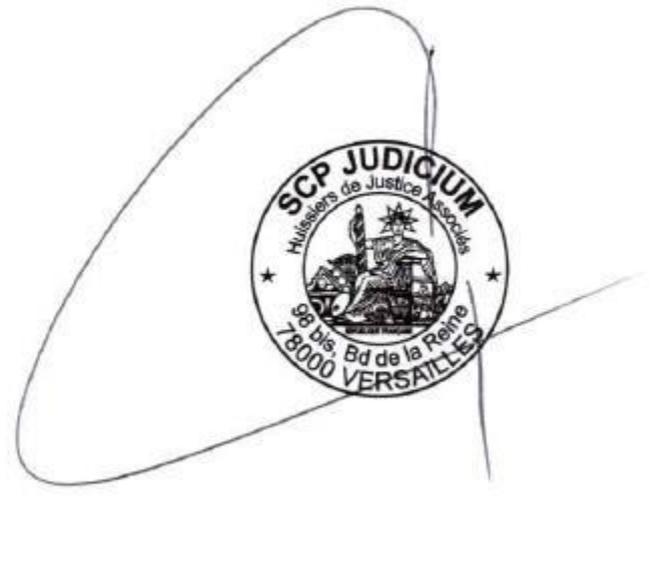
En conséquence, les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'utilisateur, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenus de se faire connaître à l'expropriant (SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT - 28 rue de la Redoute - 92 260 FONTENAY AUX ROSES - TEL : 01 46 42 44 35) dans un délai d'un mois à compter de la présente publication, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions finales du troisième alinéa de l'article L. 311-3 du Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique, déchues de tous droits à l'indemnité.  
EP 22-194 B / contact@publilégâl.fr

Il est inséré au présent Procès-verbal de Constat des photographies qui sont la juste reproduction de mes constatations.

**TELLES SONT MES CONSTATATIONS,**

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSE LE PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**

**Maître Gaëlle CONTENTIN**  
**Huissier de justice associée**



# JUDICIUM

Huissiers de Justice Associés

## PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT



Office de SAINT-CLOUD  
169, Bd de la République  
B.P.43 92210 SAINT-CLOUD  
Tél. : 01 46 02 69 64  
Constats 24/7 : 06 80 62 01 75  
[etude@ml-huissier-92.fr](mailto:etude@ml-huissier-92.fr)

Office de NANTERRE  
65, rue des Trois Fontanot  
92000 NANTERRE  
Tél. : 01.45.34.00.26  
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81  
[justice@code-huissier.fr](mailto:justice@code-huissier.fr)

Office de VERSAILLES  
98 bis, Bd de la Reine  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 01 30 84 98 33  
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81  
[justice@code-huissier.fr](mailto:justice@code-huissier.fr)

**EXPÉDITION****SCP JUDICIUM****Yves DE FORCADE LA ROQUETTE - Luis BOUTANOS - Gaëlle CONTENTIN**  
**Commissaires de Justice Associés****Marine BRAGHIZZI**  
**Commissaire de Justice****PROCES-VERBAL DE CONSTAT****L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX**  
**ET LE SIX JUILLET****A LA REQUETE DE :**

VALLEE SUD AMENAGEMENT sise 28, rue de la Redoute à 92260 FONTENAY-AUX-ROSES, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux demeurant audit siège en cette qualité,

**LESQUELS M'ONT FAIT EXPOSER :**

- Qu'ils ont procédé à l'apposition de douze exemplaires d'un avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et conjointe à l'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire ainsi qu'un avis de publicité collective conformément aux articles L.311-3 et R.311-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique concernant le projet d'aménagement de la Place Aimé Césaire situé à CLAMART.
- Que pour la sauvegarde de leurs droits, ils ont le plus grand intérêt à faire constater l'affichage de ces douze avis sur le terrain (à douze endroits sur la commune de CLAMART) ainsi qu'à la Mairie de CLAMART et aux Etablissements Publics Territoriaux de FONTENAY-AUX-ROSES et d'ANTONY.

- Qu'en conséquence, ils me requéraient à cet effet afin de me transporter sur place pour, de mes constatations, dresser procès-verbal de constat.

### **Pourquoi Déférant à cette réquisition,**

**Je soussigné Luis BOUTANOS, membre de la Société Civile Professionnelle JUDICIUM, Commissaires de Justice Associés, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice à 92210 SAINT-CLOUD, 169, bd de la République, d'un Office de Commissaires de Justice à 92000 NANTERRE, 65, rue des Trois Fontanot et d'un Office de Commissaires de Justice à 78000 VERSAILLES, 98 bis, Boulevard de la Reine, exerçant dans l'Office de SAINT-CLOUD,**

- Me suis rendu ce jour aux endroits ci-après indiqués, où étant sur la voie publique de la commune de CLAMART ainsi qu'à la Mairie de CLAMART et aux Etablissements Publics Territoriaux de FONTENAY-AUX-ROSES et d'ANTONY (Hauts-de-Seine),
- Et en présence de Monsieur Romain JANAUDY, afficheur de la société PUBLILEGAL sise 3, rue de l'Hôtel de Ville à 95300 PONTOISE,

### **J'AI PROCEDE AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :**

Monsieur Romain JANAUDY me remet les documents suivants que j'annexe au présent procès-verbal de constat :

- Un exemplaire de l'avis d'ouverture d'enquête publique et de l'avis de publicité collective mentionnés ci-dessus, dont j'établis copies que je joins à chacun des exemplaires du présent acte.

Nous nous rendons aux douze points dont les adresses figurent ci-après ainsi qu'à la Mairie de CLAMART et aux Etablissements Publics Territoriaux de FONTENAY-AUX-ROSES et d'ANTONY où, là étant, je constate la présence des deux avis :

#### **Point 1 – 350 D906 devant la Poste**



**Point 2** – 377 avenue du Général de Gaulle

**Point 3** – 5, Passage du Gymnase :

**Point 4** – 3/5, rue de Bretagne

**Point 5** – 22, Place Aimé Césaire

**Point 6** – 7, rue de Bretagne

**Point 7** – 360, avenue du Général de Gaulle

**Point 8** – 3, Passage du Gymnase



**Point 9** – 397, avenue du Général de Gaulle, devant l'hôtel Adagio

**Point 10** – 2 D406 devant la banque LCL

**Point 11** – 447 D906 devant la boulangerie

**Point 12** – 3, rue d’Auvergne

**A la Mairie de CLAMART :**



**A l’Etablissement Public Territorial de FONTENAY-AUX-ROSES :** 28, rue de la Redoute

**A l’Etablissement Public Territorial d’ANTONY :** Place de l’Hôtel de Ville

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE CLAMART

**Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et conjointe à l'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire.**

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du **lundi 20 juin 2022 à 9h00** au **mardi 5 juillet 2022 à 17h30**, soit pendant 15 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de la Société Publique Locale (SPL) Vallée Sud Aménagement et relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire à Clamart.

Cette opération concerne une seule commune du département des Hauts-de-Seine : Clamart.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Clamart – direction de l'urbanisme, du commerce et du logement – 3<sup>ème</sup> étage – 1 à 3 avenue Jean Jaurès – 92140 Clamart.

Madame Corinne Leroy-Burel, consultante environnement, a été désignée par le président par intérim du tribunal administratif de Cergy-Pontoise comme commissaire enquêteur.

Elle se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et les registres permettant à chacun de consigner ses éventuelles observations, lors des trois permanences en présentiel qu'elle assurera à la mairie de Clamart – direction de l'urbanisme, du commerce et du logement – 3<sup>ème</sup> étage – 1 à 3 avenue Jean Jaurès – 92140 Clamart :

- le **lundi 20 juin 2022, de 9h à 12h**
- le **samedi 25 juin 2022, de 9h à 12h**
- le **mardi 5 juillet 2022, de 14h30 à 17h30**

Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public pour échanger par audioconférence, sur rendez-vous à réserver, par le biais du site dédié à l'enquête publique :

<http://dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart.enquetepublique.net>

Dates des permanences par audioconférence :

- le **mercredi 29 juin 2022, de 14h à 17h**
- le **vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022, de 14h à 17h**

Dans le respect des mesures de distanciation sociale et des consignes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, le public pourra consulter le dossier d'enquête, au siège de l'enquête à l'adresse indiquée précédemment.

Pendant toute la durée de l'enquête, du **lundi 20 juin 2022 au mardi 5 juillet 2022**, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que le dossier d'enquête parcellaire soumis à enquête publique conjointe, ainsi que deux registres d'enquête distincts seront mis à disposition du public, qui pourra y consigner ses observations, aux horaires d'ouverture de la direction de l'urbanisme, du commerce et du logement, les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 et les mardis et jeudis de 13h30 à 17h30, et exceptionnellement, le samedi 25 juin 2022 de 9h à 12h.

Des observations et propositions pourront être aussi envoyées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête. Ces observations et propositions seront annexées aux registres d'enquête.

De plus, le public pourra consigner ou envoyer ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site dédié au projet :

<http://dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart.enquetepublique.net>

- sur l'adresse mail suivante :

[dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart@enquetepublique.net](mailto:dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart@enquetepublique.net)

Le dossier soumis à enquête publique ne contient pas d'étude d'impact.

L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête est consultable sur le site dédié au projet, ci-dessus indiqué et sur le site internet de la préfecture <https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2022/CLAMART>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine et à la mairie de Clamart, siège de l'enquête. Ils seront aussi consultables sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine, à l'adresse ci-dessus indiquée.

Le projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire à Clamart fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique, au bénéfice de la SPL Vallée Sud Aménagement, prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, ou d'une décision de refus.

Le projet fera également l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de la SPL Vallée Sud Aménagement, ou d'une décision de refus.

Des informations sur le présent projet pourront être demandées à :

**SPL Vallée Sud Aménagement**

Madame Nelly PINAUD

28 rue de la Redoute  
92260 Fontenay-aux-Roses

[contact@valleesud-amenagement.fr](mailto:contact@valleesud-amenagement.fr)

Téléphone : 01 46 42 44 35

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L 311-1 à L 311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchués de tous droits à l'indemnité.

Le préfet,



**AVIS DE PUBLICITE COLLECTIVE CONFORMEMENT  
AUX ARTICLES L.311-3 et R.311-2 DU CODE DE L'EXPROPRIATION  
POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE CONCERNANT  
LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE AIME CESAIRE  
SITUÉ À CLAMART (92)**

Par arrêté DCPAT/BEICEP n°2022-57 du 01 juin 2022, le Préfet des Hauts de Seine a prescrit l'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité relatives au projet d'aménagement de la Place Aimé Césaire sur le territoire de la commune de CLAMART (92) du lundi 20 juin 2022 à 09h00 au mardi 05 juillet 2022 à 17h30.

La SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT, en sa qualité d'aménageur de l'opération d'aménagement de la Place Aimé Césaire à Clamart, est chargée d'acquiescer les propriétés, à l'amiable ou par voie de préemption ou d'expropriation, en vue de mettre en œuvre le projet de réhabilitation défini.

La présente publication est faite en application de l'article L. 311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduit :

*« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L 311-1 et L 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité. »*

Il est rappelé les termes des articles L 311-1 et L 311-2 du Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique :

*Article L311-1 : « En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. »*

*Article L311-2 : « Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. »*

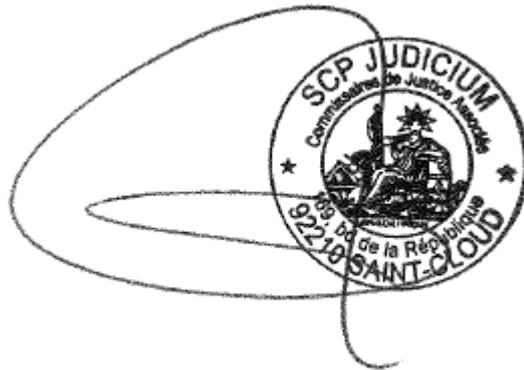
En conséquence, les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant (SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT – 28 rue de la Redoute – 92 260 FONTENAY AUX ROSES – TEL : 01 46 42 44 35) dans un délai d'un mois à compter de la présente publication, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions finales du troisième alinéa de l'article L. 311-3 du Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Il est inséré au présent Procès-verbal de Constat à titre d'illustration trois photographies qui sont la juste reproduction de mes constatations.

**TELLES SONT MES CONSTATATIONS,**

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSE LE  
PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET  
VALOIR CE QUE DE DROIT.**

**Luis BOUTANOS**  
**Huissier de Justice Associé**



# JUDICIUM

Huissiers de Justice Associés

## PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT



Office de SAINT-CLOUD  
169, Bd de la République  
B.P.43 92210 SAINT-CLOUD  
Tél. : 01 46 02 69 64  
Constats 24/7 : 06 80 62 01 75  
[etude@ml-huissier-92.fr](mailto:etude@ml-huissier-92.fr)

Office de NANTERRE  
65, rue des Trois Fontanot  
92000 NANTERRE  
Tél. : 01.45.34.00.26  
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81  
[justice@code-huissier.fr](mailto:justice@code-huissier.fr)

Office de VERSAILLES  
98 bis, Bd de la Reine  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 01 30 84 98 33  
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81  
[justice@code-huissier.fr](mailto:justice@code-huissier.fr)

**EXPÉDITION****SCP JUDICIUM****Yves DE FORCADE LA ROQUETTE - Luis BOUTANOS - Gaëlle CONTENTIN**  
**Huissiers de Justice Associés****Marine BRAGHIZZI**  
**Huissier de Justice****PROCES-VERBAL DE CONSTAT****L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX**  
**ET LE HUIT JUIN****A LA REQUETE DE :**

VALLEE SUD AMENAGEMENT sise 28, rue de la Redoute à 92260 FONTENAY-AUX-ROSES, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux demeurant audit siège en cette qualité,

**LESQUELS M'ONT FAIT EXPOSER :**

- Qu'ils ont procédé à l'apposition de douze exemplaires d'un avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et conjointe à l'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire ainsi qu'un avis de publicité collective conformément aux articles L.311-3 et R.311-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique concernant le projet d'aménagement de la Place Aimé Césaire situé à CLAMART.
- Que pour la sauvegarde de leurs droits, ils ont le plus grand intérêt à faire constater l'affichage de ces douze avis sur le terrain (à douze endroits sur la commune de CLAMART) ainsi qu'à la Mairie de CLAMART et à l'Etablissement Public Territorial de FONTENAY-AUX-ROSES.

- Qu'en conséquence, ils me requéraient à cet effet afin de me transporter sur place pour, de mes constatations, dresser procès-verbal de constat.

**Pourquoi Déférant à cette réquisition,**

**Je soussigné Luis BOUTANOS, membre de la Société Civile Professionnelle JUDICIUM, Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à 92210 SAINT-CLOUD, 169, bd de la République, d'un Office d'Huissier de Justice à 92000 NANTERRE, 65, rue des Trois Fontanot et d'un Office d'Huissier de Justice à 78000 VERSAILLES, 98 bis, Boulevard de la Reine, exerçant dans l'Office de SAINT-CLOUD,**

- Me suis rendu ce jour aux endroits ci-après indiqués, où étant sur la voie publique de la commune de CLAMART ainsi qu'à la Mairie de CLAMART et à l'Etablissement Public Territorial de FONTENAY-AUX-ROSES (Hauts-de-Seine),
- Et en présence de Monsieur Shanni BOUCHIN, afficheur de la société PUBLILEGAL sise 3, rue de l'Hôtel de Ville à 95300 PONTOISE,

**J'AI PROCEDE AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :**

Monsieur Shanni BOUCHIN me remet les documents suivants que j'annexe au présent procès-verbal de constat :

- Un exemplaire de l'avis d'ouverture d'enquête publique et de l'avis de publicité collective mentionnés ci-dessus, dont j'établis copies que je joins à chacun des exemplaires du présent acte.

Nous nous rendons aux douze points dont les adresses figurent ci-après ainsi qu'à la Mairie de CLAMART et à l'Etablissement Public Territorial de FONTENAY-AUX-ROSES où, là étant, je constate la présence des deux avis.

**Point 1** – 350 D906 devant la Poste

**Point 2** – 377 avenue du Général de Gaulle

**Point 3 – 5, Passage du Gymnase :**



**Point 4 – 3/5, rue de Bretagne**

**Point 5 – 22, Place Aimé Césaire**

**Point 6 – 7, rue de Bretagne**

**Point 7 – 360, avenue du Général de Gaulle**

**Point 8 – 3, Passage du Gymnase**



**Point 9 – 397, avenue du Général de Gaulle, devant l'hôtel Adagio**

**Point 10 – 2 D406 devant la banque LCL**

**Point 11 – 447 D906 devant la boulangerie**

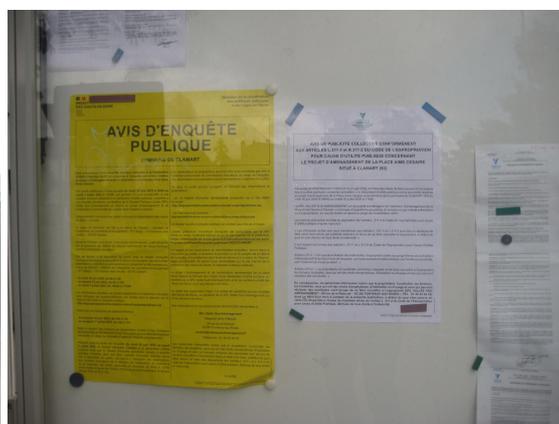
Point 12 – 3, rue d’Auvergne



A la Mairie de CLAMART :



A l’Etablissement Public Territorial de FONTENAY-AUX-ROSES : 28, rue de la Redoute



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE CLAMART

**Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et conjointe à l'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire.**

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du **lundi 20 juin 2022 à 9h00** au **mardi 5 juillet 2022 à 17h30**, soit pendant 15 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de la Société Publique Locale (SPL) Vallée Sud Aménagement et relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire à Clamart.

Cette opération concerne une seule commune du département des Hauts-de-Seine : Clamart.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Clamart – direction de l'urbanisme, du commerce et du logement – 3<sup>ème</sup> étage – 1 à 3 avenue Jean Jaurès – 92140 Clamart.

Madame Corinne Leroy-Burel, consultante environnement, a été désignée par le président par intérim du tribunal administratif de Cergy-Pontoise comme commissaire enquêteur.

Elle se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et les registres permettant à chacun de consigner ses éventuelles observations, lors des trois permanences en présentiel qu'elle assurera à la mairie de Clamart – direction de l'urbanisme, du commerce et du logement – 3<sup>ème</sup> étage – 1 à 3 avenue Jean Jaurès – 92140 Clamart :

- le **lundi 20 juin 2022, de 9h à 12h**
- le **samedi 25 juin 2022, de 9h à 12h**
- le **mardi 5 juillet 2022, de 14h30 à 17h30**

Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public pour échanger par audioconférence, sur rendez-vous à réserver, par le biais du site dédié à l'enquête publique :

<http://dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart.enquetepublique.net>

Dates des permanences par audioconférence :

- le **mercredi 29 juin 2022, de 14h à 17h**
- le **vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022, de 14h à 17h**

Dans le respect des mesures de distanciation sociale et des consignes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, le public pourra consulter le dossier d'enquête, au siège de l'enquête à l'adresse indiquée précédemment.

Pendant toute la durée de l'enquête, du **lundi 20 juin 2022 au mardi 5 juillet 2022**, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que le dossier d'enquête parcellaire soumis à enquête publique conjointe, ainsi que deux registres d'enquête distincts seront mis à disposition du public, qui pourra y consigner ses observations, aux horaires d'ouverture de la direction de l'urbanisme, du commerce et du logement, les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 et les mardis et jeudis de 13h30 à 17h30, et exceptionnellement, le samedi 25 juin 2022 de 9h à 12h.

Des observations et propositions pourront être aussi envoyées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête. Ces observations et propositions seront annexées aux registres d'enquête.

De plus, le public pourra consigner ou envoyer ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site dédié au projet :

<http://dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart.enquetepublique.net>

- sur l'adresse mail suivante :

[dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart@enquetepublique.net](mailto:dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart@enquetepublique.net)

Le dossier soumis à enquête publique ne contient pas d'étude d'impact.

L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête est consultable sur le site dédié au projet, ci-dessus indiqué et sur le site internet de la préfecture <https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2022/CLAMART>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine et à la mairie de Clamart, siège de l'enquête. Ils seront aussi consultables sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine, à l'adresse ci-dessus indiquée.

Le projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire à Clamart fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique, au bénéfice de la SPL Vallée Sud Aménagement, prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, ou d'une décision de refus.

Le projet fera également l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de la SPL Vallée Sud Aménagement, ou d'une décision de refus.

Des informations sur le présent projet pourront être demandées à :

**SPL Vallée Sud Aménagement**

Madame Nelly PINAUD

28 rue de la Redoute  
92260 Fontenay-aux-Roses

[contact@valleesud-amenagement.fr](mailto:contact@valleesud-amenagement.fr)

Téléphone : 01 46 42 44 35

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L 311-1 à L 311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchués de tous droits à l'indemnité.

Le préfet,



**AVIS DE PUBLICITE COLLECTIVE CONFORMEMENT  
AUX ARTICLES L.311-3 et R.311-2 DU CODE DE L'EXPROPRIATION  
POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE CONCERNANT  
LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE AIME CESAIRE  
SITUÉ À CLAMART (92)**

Par arrêté DCPAT/BEICEP n°2022-57 du 01 juin 2022, le Préfet des Hauts de Seine a prescrit l'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité relatives au projet d'aménagement de la Place Aimé Césaire sur le territoire de la commune de CLAMART (92) du lundi 20 juin 2022 à 09h00 au mardi 05 juillet 2022 à 17h30.

La SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT, en sa qualité d'aménageur de l'opération d'aménagement de la Place Aimé Césaire à Clamart, est chargée d'acquiescer les propriétés, à l'amiable ou par voie de préemption ou d'expropriation, en vue de mettre en œuvre le projet de réhabilitation défini.

La présente publication est faite en application de l'article L. 311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduit :

*« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L 311-1 et L 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchu de tous droits à indemnité. »*

Il est rappelé les termes des articles L 311-1 et L 311-2 du Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique :

*Article L311-1 : « En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. »*

*Article L311-2 : « Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. »*

En conséquence, les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant (SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT – 28 rue de la Redoute – 92 260 FONTENAY AUX ROSES – TEL : 01 46 42 44 35) dans un délai d'un mois à compter de la présente publication, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions finales du troisième alinéa de l'article L. 311-3 du Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

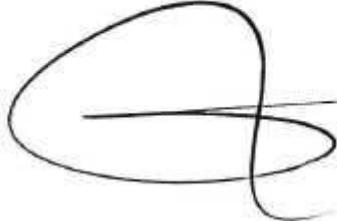
La représentante de la requérante, rencontrée à l'Etablissement Public Territorial de FONTENAY-AUX-ROSES, nous déclare que ses services procéderont ce vendredi 10.06.2022 à l'affichage desdits avis à l'Etablissement Public Territorial d'ANTONY.

Il est inséré au présent Procès-verbal de Constat sept photographies qui sont la juste reproduction de mes constatations.

**TELLES SONT MES CONSTATATIONS,**

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSE LE  
PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET  
VALOIR CE QUE DE DROIT.**

**Luis BOUTANOS  
Huissier de Justice Associé**



# JUDICIUM

## Huissiers de Justice Associés

### PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT



Office de SAINT-CLOUD  
169, Bd de la République  
B.P.43 92210 SAINT-CLOUD  
Tél. : 01 46 02 69 64  
Constats 24/7 : 06 80 62 01 75  
[etude@ml-huissier-92.fr](mailto:etude@ml-huissier-92.fr)

Office de NANTERRE  
65, rue des Trois Fontanot  
92000 NANTERRE  
Tél. : 01.45.34.00.26  
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81  
[justice@code-huissier.fr](mailto:justice@code-huissier.fr)

Office de VERSAILLES  
98 bis, Bd de la Reine  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 01 30 84 98 33  
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81  
[justice@code-huissier.fr](mailto:justice@code-huissier.fr)

**EXPÉDITION****SCP JUDICIUM****Yves DE FORCADE LA ROQUETTE - Luis BOUTANOS - Gaëlle CONTENTIN**  
**Huissiers de Justice Associés****Marine BRAGHIZZI**  
**Huissiers de Justice salariée****PROCES-VERBAL DE CONSTAT****L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX**  
**ET LE NEUF JUIN****A LA REQUETE DE :**

Vallée Sud Aménagement, société publique locale dont le siège social est situé au 28, rue de la Redoute à Fontenay aux Roses 92260 (Hauts-de-Seine), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux demeurant audit siège en cette qualité,

**LAQUELLE M'A FAIT EXPOSER :**

Qu'elle a fait paraître dans la presse un exemplaire de l'avis d'enquête publique relative à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et conjointe à l'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire.

Que pour la sauvegarde de leurs droits, ils ont le plus grand intérêt à faire constater la parution de cet avis dans deux journaux, LES ECHOS et LE PARISIEN.

Qu'en conséquence, ils me requéraient à cet effet afin de me transporter sur place pour, de mes constatations, dresser procès-verbal de constat.

**Pourquoi Dférant à cette réquisition,**

**Je soussignée Gaëlle CONTENTIN, membre de la Société Civile Professionnelle JUDICIUM, Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à 92210 SAINT-CLOUD, 169, bd de la République, d'un Office d'Huissier de Justice à 92000 NANTERRE, 65, rue des Trois Fontanot et d'un Office d'Huissier de Justice à 78000 VERSAILLES, 98 bis, Boulevard de la Reine, exerçant dans l'Office de VERSAILLES,**

**Me suis rendue ce jour, dans la boutique d'un marchand de journaux de la commune de SAINT-CLOUD où étant, j'ai acheté un exemplaire du journal Le Parisien et un exemplaire du journal LES ECHOS en date du mardi 9 juin 2022.**

**J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :**

En page numéro 23 du journal LES ECHOS, je constate la présence de l'affiche d'avis d'enquête publique relative à la Déclaration d'Utilité Publique ( DUP) et conjointe à l'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire.

Prises de vue de l'édition du 9 juin 2022 du journal LES ECHOS :



En page numéro 10 du journal LE PARISIEN (Le Grand Parisien), je constate la présence de l'affiche d'avis d'enquête publique relative à la Déclaration d'Utilité Publique ( DUP) et conjointe à l'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire.

Prises de vue de l'édition du 9 juin 2022 du journal LE PARISIEN :



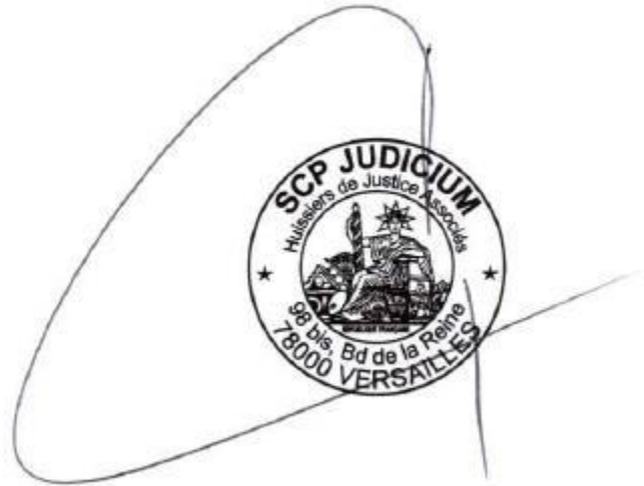
Un exemplaire dudit avis d'enquête publique est joint à chacun des exemplaires du présent procès-verbal de constat.

**J'ai pris cinq clichés photographiques que j'ai insérés au présent procès-verbal de constat pour illustrer mes opérations.**

**TELLES SONT MES CONSTATATIONS,**

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSE LE PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**

**Maître Gaëlle CONTENTIN  
Huissier de justice associée**





**AVIS DE PUBLICITE COLLECTIVE CONFORMEMENT AUX  
ARTICLES L.311-3 et R.311-2 DU CODE DE L'EXPROPRIATION  
POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET  
D'AMENAGEMENT DE LA PLACE AIME CESAIRE  
SITUÉ À CLAMART (92)**

Par arrêté DCPAT/BEICEP n°2022-57 du 01 juin 2022, le Préfet des Hauts de Seine a prescrit l'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité relatives au projet d'aménagement de la Place Aimé Césaire sur le territoire de la commune de CLAMART (92) du lundi 20 juin 2022 à 09h00 au mardi 05 juillet 2022 à 17h30.

La SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT, en sa qualité d'aménageur de l'opération d'aménagement de la Place Aimé Césaire à Clamart, est chargée d'acquérir les propriétés, à l'amiable ou par voie de préemption ou d'expropriation, en vue de mettre en œuvre le projet de réhabilitation défini.

La présente publication est faite en application de l'article L. 311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduit :

*« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L 311-1 et L 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité. »*

Il est rappelé les termes des articles L 311-1 et L 311-2 du Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique :

*Article L311-1 : « En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. »*

*Article L311-2 : « Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. »*

**En conséquence, les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant (SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT – 28 rue de la Redoute – 92 260 FONTENAY AUX ROSES – TEL : 01 46 42 44 35) dans un délai d'un mois à compter de la présente publication, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions finales du troisième alinéa de l'article L. 311-3 du Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique, déchues de tous droits à l'indemnité.**

EP 22-194 B / contact@publilegal.fr



**AVIS DE PUBLICITE COLLECTIVE CONFORMEMENT AUX ARTICLES L.311-3 et R.311-2 DU CODE DE L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE AIME CESAIRE SITUÉ À CLAMART (92)**

Par arrêté DCPAT/BEICEP n°2022-57 du 01 juin 2022, le Préfet des Hauts de Seine a prescrit l'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité relatives au projet d'aménagement de la Place Aimé Césaire sur le territoire de la commune de CLAMART (92) du lundi 20 juin 2022 à 09h00 au mardi 05 juillet 2022 à 17h30.

La SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT, en sa qualité d'aménageur de l'opération d'aménagement de la Place Aimé Césaire à Clamart, est chargée d'acquérir les propriétés, à l'amiable ou par voie de préemption ou d'expropriation, en vue de mettre en œuvre le projet de réhabilitation défini.

La présente publication est faite en application de l'article L. 311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduit :

*« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L 311-1 et L 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité. »*

Il est rappelé les termes des articles L 311-1 et L 311-2 du Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique :

*Article L311-1 : « En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. »*

*Article L311-2 : « Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. »*

**En conséquence, les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant (SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT – 28 rue de la Redoute – 92 260 FONTENAY AUX ROSES – TEL : 01 46 42 44 35) dans un délai d'un mois à compter de la présente publication, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions finales du troisième alinéa de l'article L. 311-3 du Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique, déchues de tous droits à l'indemnité.**

EP 22-194 B / [contact@publilegal.fr](mailto:contact@publilegal.fr)

**AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**COMMUNE DE CLAMART**

**Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et conjointe à l'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire.**

Par arrêté préfectoral, il sera procédé **du lundi 20 juin 2022 à 9h00 au mardi 5 juillet 2022 à 17h30**, soit pendant 15 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de la Société Publique Locale (SPL) Vallée Sud Aménagement et relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire à Clamart.

Cette opération concerne une seule commune du département des Hauts-de-Seine : Clamart.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Clamart – direction de l'urbanisme, du commerce et du logement – 3<sup>ème</sup> étage – 1 à 3 avenue Jean Jaurès – 92140 Clamart.

Madame Corinne Leroy-Burel, consultante environnement, a été désignée par le président par intérim du tribunal administratif de Cergy-Pontoise comme commissaire enquêteur.

Elle se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et les registres permettant à chacun de consigner ses éventuelles observations, lors des trois permanences en présentiel qu'elle assurera à la mairie de Clamart – direction de l'urbanisme, du commerce et du logement – 3<sup>ème</sup> étage - 1 à 3 avenue Jean Jaurès - 92140 Clamart :

- **le lundi 20 juin 2022, de 9h à 12h**
- **le samedi 25 juin 2022, de 9h à 12h**
- **le mardi 5 juillet 2022, de 14h30 à 17h30**

Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public pour échanger par audioconférence, sur rendez-vous à réserver, par le biais du site dédié à l'enquête publique :

<http://dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart.enquetepublique.net>

Dates des permanences par audioconférence :

- **le mercredi 29 juin 2022, de 14h à 17h**
- **le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022, de 14h à 17h**

Dans le respect des mesures de distanciation sociale et des consignes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, le public pourra consulter le dossier d'enquête, au siège de l'enquête à l'adresse indiquée précédemment.

Pendant toute la durée de l'enquête, **du lundi 20 juin 2022 au mardi 5 juillet 2022**, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que le dossier d'enquête parcellaire soumis à enquête publique conjointe, ainsi que deux registres d'enquête distincts seront mis à disposition du

public, qui pourra y consigner ses observations, aux horaires d'ouverture de la direction de l'urbanisme, du commerce et du logement, les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 et les mardis et jeudis de 13h30 à 17h30, et exceptionnellement, le samedi 25 juin 2022 de 9h à 12h.

Des observations et propositions pourront être aussi envoyées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête. Ces observations et propositions seront annexées aux registres d'enquête.

De plus, le public pourra consigner ou envoyer ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site dédié au projet : <http://dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart.enquetepublique.net>

- sur l'adresse mail suivante : [dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart@enquetepublique.net](mailto:dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart@enquetepublique.net)

Le dossier soumis à enquête publique ne contient pas d'étude d'impact.

L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête est consultable sur le site dédié au projet, ci-dessus indiqué et sur le site internet de la préfecture <https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2022/CLAMART>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine et à la mairie de Clamart, siège de l'enquête. Ils seront aussi consultables sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine, à l'adresse ci-dessus indiquée.

Le projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire à Clamart fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique, au bénéfice de la SPL Vallée Sud Aménagement, prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, ou d'une décision de refus.

Le projet fera également l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de la SPL Vallée Sud Aménagement, ou d'une décision de refus.

Des informations sur le présent projet pourront être demandées à :

SPL Vallée Sud Aménagement  
Madame Nelly PINAUD  
28 rue de la Redoute  
92260 Fontenay-aux-Roses  
[contact@valleesud-amenagement.fr](mailto:contact@valleesud-amenagement.fr)  
Téléphone : 01 46 42 44 35

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L 311-1 à L 311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le préfet,

EP 22-194 / [contact@publilegal.fr](mailto:contact@publilegal.fr)

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Liberté - Égalité - Fraternité

**PRÉFET DES HAUTS DE SEINE**

Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial

**AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE**

**COMMUNE DE CLAMART**

**Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et conjointe à l'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire.**

Par arrêté préfectoral, il sera procédé **du lundi 20 juin 2022 à 9h00 au mardi 5 juillet 2022 à 17h30**, soit pendant 15 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de la Société Publique Locale (SPL) Vallée Sud Aménagement et relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire à Clamart.

Cette opération concerne une seule commune du département des Hauts-de-Seine : Clamart.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Clamart – direction de l'urbanisme, du commerce et du logement – 3<sup>ème</sup> étage – 1 à 3 avenue Jean Jaurès – 92140 Clamart.

Madame Corinne Leroy-Burel, consultante environnement, a été désignée par le président par intérim du tribunal administratif de Cergy-Pontoise comme commissaire enquêteur.

Elle se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et les registres permettant à chacun de consigner ses éventuelles observations, lors des trois permanences en présentiel qu'elle assurera à la mairie de Clamart – direction de l'urbanisme, du commerce et du logement – 3<sup>ème</sup> étage - 1 à 3 avenue Jean Jaurès - 92140 Clamart :

- **le lundi 20 juin 2022, de 9h à 12h**
- **le samedi 25 juin 2022, de 9h à 12h**
- **le mardi 5 juillet 2022, de 14h30 à 17h30**

Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public pour échanger par audioconférence, sur rendez-vous à réserver, par le biais du site dédié à l'enquête publique :

**<http://dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart.enquetepublique.net>**

Dates des permanences par audioconférence :

- **le mercredi 29 juin 2022, de 14h à 17h**
- **le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022, de 14h à 17h**

Dans le respect des mesures de distanciation sociale et des consignes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, le public pourra consulter le dossier d'enquête, au siège de l'enquête à l'adresse indiquée précédemment.

Pendant toute la durée de l'enquête, **du lundi 20 juin 2022 au mardi 5 juillet 2022**, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que le dossier d'enquête parcellaire soumis à enquête publique conjointe, ainsi que deux registres d'enquête distincts seront mis à disposition du public, qui pourra y consigner ses observations, aux

horaires d'ouverture de la direction de l'urbanisme, du commerce et du logement, les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 et les mardis et jeudis de 13h30 à 17h30, et exceptionnellement, le samedi 25 juin 2022 de 9h à 12h.

Des observations et propositions pourront être aussi envoyées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête. Ces observations et propositions seront annexées aux registres d'enquête.

De plus, le public pourra consigner ou envoyer ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site dédié au projet : **<http://dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart.enquetepublique.net>**

- sur l'adresse mail suivante : **[dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart@enquetepublique.net](mailto:dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart@enquetepublique.net)**

Le dossier soumis à enquête publique ne contient pas d'étude d'impact.

L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête est consultable sur le site dédié au projet, ci-dessus indiqué et sur le site internet de la préfecture **<https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2022/CLAMART>**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine et à la mairie de Clamart, siège de l'enquête. Ils seront aussi consultables sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine, à l'adresse ci-dessus indiquée.

Le projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire à Clamart fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique, au bénéfice de la SPL Vallée Sud Aménagement, prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, ou d'une décision de refus.

Le projet fera également l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de la SPL Vallée Sud Aménagement, ou d'une décision de refus.

Des informations sur le présent projet pourront être demandées à :

SPL Vallée Sud Aménagement  
Madame Nelly PINAUD  
28 rue de la Redoute  
92260 Fontenay-aux-Roses  
**[contact@valleesud-amenagement.fr](mailto:contact@valleesud-amenagement.fr)**  
Téléphone : 01 46 42 44 35

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L 311-1 à L 311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le préfet,

EP 22-194 / [contact@publilegal.fr](mailto:contact@publilegal.fr)

# JUDICIUM

## Huissiers de Justice Associés

### PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT



Office de SAINT-CLOUD  
169, Bd de la République  
B.P.43 92210 SAINT-CLOUD  
Tél. : 01 46 02 69 64  
Constats 24/7 : 06 80 62 01 75  
[etude@ml-huissier-92.fr](mailto:etude@ml-huissier-92.fr)

Office de NANTERRE  
65, rue des Trois Fontanot  
92000 NANTERRE  
Tél. : 01.45.34.00.26  
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81  
[justice@code-huissier.fr](mailto:justice@code-huissier.fr)

Office de VERSAILLES  
98 bis, Bd de la Reine  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 01 30 84 98 33  
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81  
[justice@code-huissier.fr](mailto:justice@code-huissier.fr)

**EXPÉDITION****SCP JUDICIUM**

**Yves DE FORCADE LA ROQUETTE - Luis BOUTANOS - Gaëlle CONTENTIN**  
**Huissiers de Justice Associés**

**Marine BRAGHIZZI**  
**Huissiers de Justice salariée**

**PROCES-VERBAL DE CONSTAT**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX**  
**ET LE VINGT DEUX JUIN**

**A LA REQUETE DE :**

Vallée Sud Aménagement, société publique locale dont le siège social est situé au 28, rue de la Redoute à Fontenay aux Roses 92260 (Hauts-de-Seine), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux demeurant audit siège en cette qualité,

**LAQUELLE M'A FAIT EXPOSER :**

« Qu'elle a fait paraître dans la presse un exemplaire de l'avis d'enquête publique relative à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et conjointe à l'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire.

Que pour la sauvegarde de leurs droits, ils ont le plus grand intérêt à faire constater la parution de cet avis dans deux journaux, LES ECHOS et LE PARISIEN.

Qu'en conséquence, ils me requéraient à cet effet afin de me transporter sur place pour, de mes constatations, dresser procès-verbal de constat. »

**Pourquoi Dférant à cette réquisition,**

***Je soussignée Gaëlle CONTENTIN, membre de la Société Civile Professionnelle JUDICIUM, Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à 92210 SAINTCLOUD, 169, bd de la République, d'un Office d'Huissier de Justice à 92000 NANTERRE, 65, rue des Trois Fontanot et***

**d'un Office d'Huissier de Justice à 78000 VERSAILLES, 98 bis, Boulevard de la Reine, exerçant dans l'Office de VERSAILLES,**

Me suis rendue ce jour, dans la boutique d'un marchand de journaux de la commune de SAINT-CLOUD où étant, j'ai acheté un exemplaire du journal LE PARISIEN et un exemplaire du journal LES ECHOS en date du mardi 22 juin 2022.

**J'AI PROCEDE AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :**

En page numéro 8 du journal LE PARISIEN (Le Grand Parisien), je constate la présence de l'affiche d'avis d'enquête publique relative à la Déclaration d'Utilité Publique ( DUP) et conjointe à l'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire.

Prises de vue de l'édition du 22 juin 2022 du journal LE PARISIEN :



VIII Annonces 92 JUDICIAIRES & LÉGALES

NUMÉRO 17 JUNE 2022 Le Parisien

Les annonces judiciaires et légales sont insérées dans le présent journal sous le contrôle de l'Administration de la Justice. Les annonces judiciaires et légales sont insérées dans le présent journal sous le contrôle de l'Administration de la Justice.

Enquête Publique

publégale! 1 rue Frédéric Bazille - 75008 Paris - Téléphone: 01 42 48 46 50

RAPPEL AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNE DE CLAMART

Le présent avis a pour objet de convoquer les citoyens de la commune de Clamart à une enquête publique relative au projet d'aménagement et de réhabilitation communales de la place René Coty.

Marchés de 90 000 Euros

Mairie d'Herblay sur Seine

Mairie d'Herblay sur Seine

Le présent avis a pour objet de convoquer les citoyens de la commune de Herblay sur Seine à une enquête publique relative au projet d'aménagement et de réhabilitation communales de la place René Coty.

LES MARCHÉS PUBLICS

Le présent avis a pour objet de convoquer les citoyens de la commune de Herblay sur Seine à une enquête publique relative au projet d'aménagement et de réhabilitation communales de la place René Coty.

AVIS D'ATTRIBUTION

Le présent avis a pour objet de convoquer les citoyens de la commune de Herblay sur Seine à une enquête publique relative au projet d'aménagement et de réhabilitation communales de la place René Coty.

Mairie d'Herblay sur Seine

Le présent avis a pour objet de convoquer les citoyens de la commune de Herblay sur Seine à une enquête publique relative au projet d'aménagement et de réhabilitation communales de la place René Coty.

Mairie d'Herblay sur Seine

Le présent avis a pour objet de convoquer les citoyens de la commune de Herblay sur Seine à une enquête publique relative au projet d'aménagement et de réhabilitation communales de la place René Coty.

Mairie d'Herblay sur Seine

Le présent avis a pour objet de convoquer les citoyens de la commune de Herblay sur Seine à une enquête publique relative au projet d'aménagement et de réhabilitation communales de la place René Coty.

Mairie d'Herblay sur Seine

Le présent avis a pour objet de convoquer les citoyens de la commune de Herblay sur Seine à une enquête publique relative au projet d'aménagement et de réhabilitation communales de la place René Coty.

Mairie d'Herblay sur Seine

Le présent avis a pour objet de convoquer les citoyens de la commune de Herblay sur Seine à une enquête publique relative au projet d'aménagement et de réhabilitation communales de la place René Coty.

Mairie d'Herblay sur Seine

Le présent avis a pour objet de convoquer les citoyens de la commune de Herblay sur Seine à une enquête publique relative au projet d'aménagement et de réhabilitation communales de la place René Coty.

Mairie d'Herblay sur Seine

Le présent avis a pour objet de convoquer les citoyens de la commune de Herblay sur Seine à une enquête publique relative au projet d'aménagement et de réhabilitation communales de la place René Coty.



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Le présent avis a pour objet de convoquer les citoyens de la commune de Persan à une enquête publique relative au projet d'aménagement et de réhabilitation communales de la place René Coty.

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Le présent avis a pour objet de convoquer les citoyens de la commune de Persan à une enquête publique relative au projet d'aménagement et de réhabilitation communales de la place René Coty.

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Le présent avis a pour objet de convoquer les citoyens de la commune de Persan à une enquête publique relative au projet d'aménagement et de réhabilitation communales de la place René Coty.

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Le présent avis a pour objet de convoquer les citoyens de la commune de Persan à une enquête publique relative au projet d'aménagement et de réhabilitation communales de la place René Coty.

Publiez votre annonce légale avec Le Parisien



Publiez votre annonce légale avec Le Parisien



Publiez votre annonce légale avec Le Parisien



Publiez votre annonce légale avec Le Parisien



En page numéro 29 du journal LES ECHOS, je constate la présence de l'affiche d'avis d'enquête publique relative à la Déclaration d'Utilité Publique ( DUP) et conjointe à l'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire.

Prises de vue de l'édition du 22 juin 2022 du journal LES ECHOS :





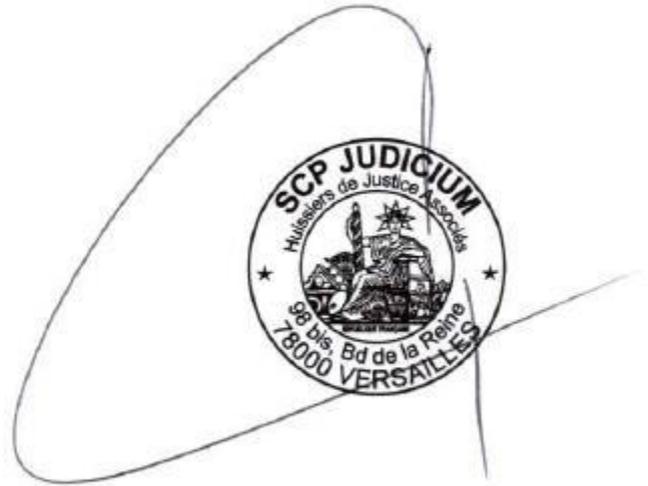
Un exemplaire dudit avis d'enquête publique est joint à chacun des exemplaires du présent procès-verbal.

J'ai pris cinq clichés photographiques que j'ai insérés au présent procès-verbal de constat pour illustrer mes opérations.

**TELLES SONT MES CONSTATATIONS,**

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSE LE PRESENT  
PROCES-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE  
DROIT.**

**Maître Gaëlle CONTENTIN  
Huissier de justice associée**





**AVIS DE PUBLICITE COLLECTIVE CONFORMEMENT AUX  
ARTICLES L.311-3 et R.311-2 DU CODE DE L'EXPROPRIATION  
POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET  
D'AMENAGEMENT DE LA PLACE AIME CESAIRE  
SITUÉ À CLAMART (92)**

Par arrêté DCPAT/BEICEP n°2022-57 du 01 juin 2022, le Préfet des Hauts de Seine a prescrit l'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité relatives au projet d'aménagement de la Place Aimé Césaire sur le territoire de la commune de CLAMART (92) du lundi 20 juin 2022 à 09h00 au mardi 05 juillet 2022 à 17h30.

La SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT, en sa qualité d'aménageur de l'opération d'aménagement de la Place Aimé Césaire à Clamart, est chargée d'acquérir les propriétés, à l'amiable ou par voie de préemption ou d'expropriation, en vue de mettre en œuvre le projet de réhabilitation défini.

La présente publication est faite en application de l'article L. 311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduit :

*« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L 311-1 et L 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité. »*

Il est rappelé les termes des articles L 311-1 et L 311-2 du Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique :

*Article L311-1 : « En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. »*

*Article L311-2 : « Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. »*

**En conséquence, les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant (SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT – 28 rue de la Redoute – 92 260 FONTENAY AUX ROSES – TEL : 01 46 42 44 35) dans un délai d'un mois à compter de la présente publication, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions finales du troisième alinéa de l'article L. 311-3 du Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique, déchues de tous droits à l'indemnité.**

EP 22-194 B / contact@publilegal.fr



**AVIS DE PUBLICITE COLLECTIVE CONFORMEMENT AUX ARTICLES L.311-3 et R.311-2 DU CODE DE L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE AIME CESAIRE SITUÉ À CLAMART (92)**

Par arrêté DCPAT/BEICEP n°2022-57 du 01 juin 2022, le Préfet des Hauts de Seine a prescrit l'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité relatives au projet d'aménagement de la Place Aimé Césaire sur le territoire de la commune de CLAMART (92) du lundi 20 juin 2022 à 09h00 au mardi 05 juillet 2022 à 17h30.

La SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT, en sa qualité d'aménageur de l'opération d'aménagement de la Place Aimé Césaire à Clamart, est chargée d'acquérir les propriétés, à l'amiable ou par voie de préemption ou d'expropriation, en vue de mettre en œuvre le projet de réhabilitation défini.

La présente publication est faite en application de l'article L. 311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduit :

*« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L 311-1 et L 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité. »*

Il est rappelé les termes des articles L 311-1 et L 311-2 du Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique :

*Article L311-1 : « En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. »*

*Article L311-2 : « Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. »*

**En conséquence, les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant (SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT – 28 rue de la Redoute – 92 260 FONTENAY AUX ROSES – TEL : 01 46 42 44 35) dans un délai d'un mois à compter de la présente publication, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions finales du troisième alinéa de l'article L. 311-3 du Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique, déchues de tous droits à l'indemnité.**

EP 22-194 B / [contact@publilegal.fr](mailto:contact@publilegal.fr)

**AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE**  
COMMUNE DE CLAMART

**Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et conjointe à l'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire.**

Par arrêté préfectoral, il sera procédé **du lundi 20 juin 2022 à 9h00 au mardi 5 juillet 2022 à 17h30**, soit pendant 15 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de la Société Publique Locale (SPL) Vallée Sud Aménagement et relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire à Clamart.

Cette opération concerne une seule commune du département des Hauts-de-Seine : Clamart.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Clamart – direction de l'urbanisme, du commerce et du logement – 3<sup>ème</sup> étage – 1 à 3 avenue Jean Jaurès – 92140 Clamart.

Madame Corinne Leroy-Burel, consultante environnement, a été désignée par le président par intérim du tribunal administratif de Cergy-Pontoise comme commissaire enquêteur.

Elle se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et les registres permettant à chacun de consigner ses éventuelles observations, lors des trois permanences en présentiel qu'elle assurera à la mairie de Clamart – direction de l'urbanisme, du commerce et du logement – 3<sup>ème</sup> étage - 1 à 3 avenue Jean Jaurès - 92140 Clamart :

- **le lundi 20 juin 2022, de 9h à 12h**
- **le samedi 25 juin 2022, de 9h à 12h**
- **le mardi 5 juillet 2022, de 14h30 à 17h30**

Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public pour échanger par audioconférence, sur rendez-vous à réserver, par le biais du site dédié à l'enquête publique :

<http://dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart.enquetepublique.net>

Dates des permanences par audioconférence :

- **le mercredi 29 juin 2022, de 14h à 17h**
- **le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022, de 14h à 17h**

Dans le respect des mesures de distanciation sociale et des consignes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, le public pourra consulter le dossier d'enquête, au siège de l'enquête à l'adresse indiquée précédemment.

Pendant toute la durée de l'enquête, **du lundi 20 juin 2022 au mardi 5 juillet 2022**, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que le dossier d'enquête parcellaire soumis à enquête publique conjointe, ainsi que deux registres d'enquête distincts seront mis à disposition du

public, qui pourra y consigner ses observations, aux horaires d'ouverture de la direction de l'urbanisme, du commerce et du logement, les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 et les mardis et jeudis de 13h30 à 17h30, et exceptionnellement, le samedi 25 juin 2022 de 9h à 12h.

Des observations et propositions pourront être aussi envoyées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête. Ces observations et propositions seront annexées aux registres d'enquête.

De plus, le public pourra consigner ou envoyer ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site dédié au projet : <http://dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart.enquetepublique.net>

- sur l'adresse mail suivante : [dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart@enquetepublique.net](mailto:dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart@enquetepublique.net)

Le dossier soumis à enquête publique ne contient pas d'étude d'impact.

L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête est consultable sur le site dédié au projet, ci-dessus indiqué et sur le site internet de la préfecture <https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2022/CLAMART>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine et à la mairie de Clamart, siège de l'enquête. Ils seront aussi consultables sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine, à l'adresse ci-dessus indiquée.

Le projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire à Clamart fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique, au bénéfice de la SPL Vallée Sud Aménagement, prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, ou d'une décision de refus.

Le projet fera également l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de la SPL Vallée Sud Aménagement, ou d'une décision de refus.

Des informations sur le présent projet pourront être demandées à :

SPL Vallée Sud Aménagement  
Madame Nelly PINAUD  
28 rue de la Redoute  
92260 Fontenay-aux-Roses  
[contact@valleesud-amenagement.fr](mailto:contact@valleesud-amenagement.fr)  
Téléphone : 01 46 42 44 35

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L 311-1 à L 311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le préfet,

EP 22-194 / [contact@publilegal.fr](mailto:contact@publilegal.fr)

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Liberté - Égalité - Fraternité

**PRÉFET DES HAUTS DE SEINE**

Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial

**AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE**

**COMMUNE DE CLAMART**

**Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et conjointe à l'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire.**

Par arrêté préfectoral, il sera procédé **du lundi 20 juin 2022 à 9h00 au mardi 5 juillet 2022 à 17h30**, soit pendant 15 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de la Société Publique Locale (SPL) Vallée Sud Aménagement et relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire à Clamart.

Cette opération concerne une seule commune du département des Hauts-de-Seine : Clamart.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Clamart – direction de l'urbanisme, du commerce et du logement – 3<sup>ème</sup> étage – 1 à 3 avenue Jean Jaurès – 92140 Clamart.

Madame Corinne Leroy-Burel, consultante environnement, a été désignée par le président par intérim du tribunal administratif de Cergy-Pontoise comme commissaire enquêteur.

Elle se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et les registres permettant à chacun de consigner ses éventuelles observations, lors des trois permanences en présentiel qu'elle assurera à la mairie de Clamart – direction de l'urbanisme, du commerce et du logement – 3<sup>ème</sup> étage - 1 à 3 avenue Jean Jaurès - 92140 Clamart :

- **le lundi 20 juin 2022, de 9h à 12h**
- **le samedi 25 juin 2022, de 9h à 12h**
- **le mardi 5 juillet 2022, de 14h30 à 17h30**

Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public pour échanger par audioconférence, sur rendez-vous à réserver, par le biais du site dédié à l'enquête publique :

**<http://dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart.enquetepublique.net>**

Dates des permanences par audioconférence :

- **le mercredi 29 juin 2022, de 14h à 17h**
- **le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022, de 14h à 17h**

Dans le respect des mesures de distanciation sociale et des consignes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, le public pourra consulter le dossier d'enquête, au siège de l'enquête à l'adresse indiquée précédemment.

Pendant toute la durée de l'enquête, **du lundi 20 juin 2022 au mardi 5 juillet 2022**, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que le dossier d'enquête parcellaire soumis à enquête publique conjointe, ainsi que deux registres d'enquête distincts seront mis à disposition du public, qui pourra y consigner ses observations, aux

horaires d'ouverture de la direction de l'urbanisme, du commerce et du logement, les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 et les mardis et jeudis de 13h30 à 17h30, et exceptionnellement, le samedi 25 juin 2022 de 9h à 12h.

Des observations et propositions pourront être aussi envoyées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête. Ces observations et propositions seront annexées aux registres d'enquête.

De plus, le public pourra consigner ou envoyer ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site dédié au projet : **<http://dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart.enquetepublique.net>**

- sur l'adresse mail suivante : **[dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart@enquetepublique.net](mailto:dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart@enquetepublique.net)**

Le dossier soumis à enquête publique ne contient pas d'étude d'impact.

L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête est consultable sur le site dédié au projet, ci-dessus indiqué et sur le site internet de la préfecture **<https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2022/CLAMART>**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine et à la mairie de Clamart, siège de l'enquête. Ils seront aussi consultables sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine, à l'adresse ci-dessus indiquée.

Le projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire à Clamart fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique, au bénéfice de la SPL Vallée Sud Aménagement, prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, ou d'une décision de refus.

Le projet fera également l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de la SPL Vallée Sud Aménagement, ou d'une décision de refus.

Des informations sur le présent projet pourront être demandées à :

SPL Vallée Sud Aménagement  
Madame Nelly PINAUD  
28 rue de la Redoute  
92260 Fontenay-aux-Roses  
**[contact@valleesud-amenagement.fr](mailto:contact@valleesud-amenagement.fr)**  
Téléphone : 01 46 42 44 35

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L 311-1 à L 311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le préfet,

EP 22-194 / [contact@publilegal.fr](mailto:contact@publilegal.fr)

# JUDICIUM

Huissiers de Justice Associés

## PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT



Office de SAINT-CLOUD  
169, Bd de la République  
B.P.43 92210 SAINT-CLOUD  
Tél. : 01 46 02 69 64  
Constats 24/7 : 06 80 62 01 75  
etude@ml-huissier-92.fr

Office de NANTERRE  
65, rue des Trois Fontanot  
92000 NANTERRE  
Tél. : 01.45.34.00.26  
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81  
justice@code-huissier.fr

Office de VERSAILLES  
98 bis, Bd de la Reine  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 01 30 84 98 33  
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81  
justice@code-huissier.fr

*EXPEDITION*

# PROCES-VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX  
ET LE DIX JUIN**

## **A LA REQUETE DE :**

**VALLEE SUD AMENAGEMENT**, dont le siège est situé 28, rue de la Redoute, 92260, FONTENAY AUX ROSES, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux demeurant audit siège en cette qualité.

## **LAQUELLE M'A FAIT EXPOSER :**

- Qu'il a été procédé à l'apposition d'un Avis d'Enquête Publique (commune de Clamart) et d'un Avis de Publicité Collective, relatifs à l'aménagement de la Place Aimé Césaire à CLAMART (92).

Que pour la sauvegarde de leurs droits, ils ont le plus grand intérêt à faire constater l'affichage de cet avis sur le terrain, en complément de précédentes constatations relatives à cette même opération d'affichage.

## **DEFERANT A CETTE REQUISITION**

**Je soussigné, Yves de FORCADE la ROQUETTE, membre de la Société Civile Professionnelle JUDICIUM, Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à 92210 SAINT-CLOUD, 169, bd de la République, d'un Office d'Huissier de Justice à 92000 NANTERRE, 65, rue des Trois Fontanot et d'un Office d'Huissier de Justice à 78000 VERSAILLES, 98 bis, Boulevard de la Reine, exerçant dans l'Office de NANTERRE,**

- Me suis rendu ce jour à CLAMART (92), à six adresses, où étant,

# J'AI PROCÉDE AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Il m'a été transmis au préalable un exemplaire des deux documents que je constaterai sur le terrain.

 <p><b>PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial</p>
<h2>AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE</h2> <p>COMMUNE DE CLAMART</p>	
<p><b>Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et conjointe à l'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire.</b></p>	<p>Des observations et propositions pourront être aussi envoyées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête. Ces observations et propositions seront annexées aux registres d'enquête.</p>
<p>Par arrêté préfectoral, il sera procédé <b>du lundi 20 juin 2022 à 9h00 au mardi 5 juillet 2022 à 17h30</b>, soit pendant 15 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de la Société Publique Locale (SPL) Vallée Sud Aménagement et relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire à Clamart.</p>	<p>De plus, le public pourra consigner ou envoyer ses observations et propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site dédié au projet : <a href="http://dup-parcellaire-aimé-cesaire-clamart.enquetepublique.net">http://dup-parcellaire-aimé-cesaire-clamart.enquetepublique.net</a></li><li>- sur l'adresse mail suivante : <a href="mailto:dup-parcellaire-aimé-cesaire-clamart@enquetepublique.net">dup-parcellaire-aimé-cesaire-clamart@enquetepublique.net</a></li></ul>
<p>Cette opération concerne une seule commune du département des Hauts-de-Seine : Clamart.</p>	<p>Le dossier soumis à enquête publique ne contient pas d'étude d'impact.</p>
<p>Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Clamart – direction de l'urbanisme, du commerce et du logement – 3<sup>ème</sup> étage – 1 à 3 avenue Jean Jaurès – 92140 Clamart.</p>	<p>L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête est consultable sur le site dédié au projet, ci-dessus indiqué et sur le site internet de la préfecture <a href="https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2022/CLAMART">https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2022/CLAMART</a></p>
<p>Madame Corinne Leroy-Burel, consultante environnement, a été désignée par le président par intérim du tribunal administratif de Cergy-Pontoise comme commissaire enquêteur.</p>	<p>Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine et à la mairie de Clamart, siège de l'enquête. Ils seront aussi consultables sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine, à l'adresse ci-dessus indiquée.</p>
<p>Elle se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et les registres permettant à chacun de consigner ses éventuelles observations, lors des trois permanences en présentiel qu'elle assurera à la mairie de Clamart – direction de l'urbanisme, du commerce et du logement – 3<sup>ème</sup> étage - 1 à 3 avenue Jean Jaurès - 92140 Clamart :</p>	<p>Le projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire à Clamart fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique, au bénéfice de la SPL Vallée Sud Aménagement, prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, ou d'une décision de refus.</p>
<ul style="list-style-type: none"><li>- le <b>lundi 20 juin 2022, de 9h à 12h</b></li><li>- le <b>samedi 25 juin 2022, de 9h à 12h</b></li><li>- le <b>mardi 5 juillet 2022, de 14h30 à 17h30</b></li></ul>	<p>Le projet fera également l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de la SPL Vallée Sud Aménagement, ou d'une décision de refus.</p>
<p>Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public pour échanger par audioconférence, sur rendez-vous à réserver, par le biais du site dédié à l'enquête publique : <a href="http://dup-parcellaire-aimé-cesaire-clamart.enquetepublique.net">http://dup-parcellaire-aimé-cesaire-clamart.enquetepublique.net</a></p>	<p>Des informations sur le présent projet pourront être demandées à :</p>
<p>Dates des permanences par audioconférence :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le <b>mercredi 29 juin 2022, de 14h à 17h</b></li><li>- le <b>vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022, de 14h à 17h</b></li></ul>	<p><b>SPL Vallée Sud Aménagement</b> Madame Nelly PINAUD 28 rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses <a href="mailto:contact@valleesud-amenagement.fr">contact@valleesud-amenagement.fr</a> Téléphone : 01 46 42 44 35</p>
<p>Dans le respect des mesures de distanciation sociale et des consignes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, le public pourra consulter le dossier d'enquête, au siège de l'enquête à l'adresse indiquée précédemment.</p>	<p>Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L 311-1 à L 311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.</p>
<p>Pendant toute la durée de l'enquête, <b>du lundi 20 juin 2022 au mardi 5 juillet 2022</b>, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que le dossier d'enquête parcellaire soumis à enquête publique conjointe, ainsi que deux registres d'enquête distincts seront mis à disposition du public, qui pourra y consigner ses observations, aux horaires d'ouverture de la direction de l'urbanisme, du commerce et du logement, les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 et les mardis et jeudis de 13h30 à 17h30, et exceptionnellement, le samedi 25 juin 2022 de 9h à 12h.</p>	<p>Le préfet,</p>

**AVIS DE PUBLICITE COLLECTIVE CONFORMEMENT  
AUX ARTICLES L.311-3 et R.311-2 DU CODE DE L'EXPROPRIATION  
POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE CONCERNANT  
LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE AIME CESAIRE  
SITUÉ À CLAMART (92)**

Par arrêté DCPAT/BEICEP n°2022-57 du 01 juin 2022, le Préfet des Hauts de Seine a prescrit l'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité relatives au projet d'aménagement de la Place Aimé Césaire sur le territoire de la commune de CLAMART (92) du lundi 20 juin 2022 à 09h00 au mardi 05 juillet 2022 à 17h30.

La SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT, en sa qualité d'aménageur de l'opération d'aménagement de la Place Aimé Césaire à Clamart, est chargée d'acquérir les propriétés, à l'amiable ou par voie de préemption ou d'expropriation, en vue de mettre en œuvre le projet de réhabilitation défini.

La présente publication est faite en application de l'article L. 311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduit :

« *Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L 311-1 et L 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité.* »

Il est rappelé les termes des articles L 311-1 et L 311-2 du Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique :

*Article L311-1 : « En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. »*

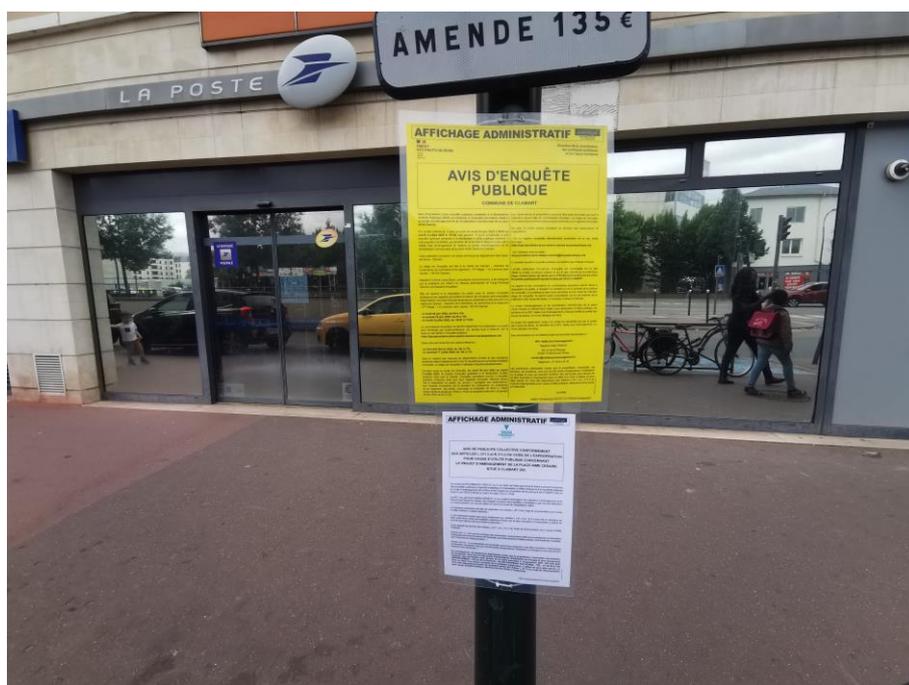
*Article L311-2 : « Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. »*

**En conséquence, les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant (SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT – 28 rue de la Redoute – 92 260 FONTENAY AUX ROSES – TEL : 01 46 42 44 35) dans un délai d'un mois à compter de la présente publication, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions finales du troisième alinéa de l'article L. 311-3 du Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique, déchues de tous droits à l'indemnité.**

Je me suis rendu aux six adresses qui m'ont été communiquées.

Je constate que ces avis y ont été affichés, et sont lisibles et visibles depuis la voie publique.

### 350 Avenue du Général de Gaulle



## 397 Avenue du Général de Gaulle



## Avenue du Général de Gaulle – intersection avec la Route du Pavé Blanc



## Avenue du Général de Gaulle – intersection avec l’Avenue Réaumur



## 3 Rue d’Auvergne



## 7 Rue d'Auvergne



Il est inséré au présent Procès-verbal de Constat 7 photographies prises par mes soins, qui sont la juste reproduction de mes constatations.

**TELLES SONT MES CONSTATATIONS,**

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSE LE  
PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET  
VALOIR CE QUE DE DROIT (PV PUBLILEGAL EP 22194  
CLAMART 10.06.2022).**

Maître Yves DE FORCADE la ROQUETTE  
Huissier de justice



# JUDICIUM

Huissiers de Justice Associés

## PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT



Office de SAINT-CLOUD  
169, Bd de la République  
B.P.43 92210 SAINT-CLOUD  
Tél. : 01 46 02 69 64  
Constats 24/7 : 06 80 62 01 75  
etude@ml-huissier-92.fr

Office de NANTERRE  
65, rue des Trois Fontanot  
92000 NANTERRE  
Tél. : 01.45.34.00.26  
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81  
justice@code-huissier.fr

Office de VERSAILLES  
98 bis, Bd de la Reine  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 01 30 84 98 33  
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81  
justice@code-huissier.fr

## *EXPEDITION*

# PROCES-VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX  
ET LE QUINZE JUIN**

### **A LA REQUETE DE :**

**VALLEE SUD AMENAGEMENT**, dont le siège est situé 28, rue de la Redoute, 92260, FONTENAY AUX ROSES, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux demeurant audit siège en cette qualité.

### **LAQUELLE M'A FAIT EXPOSER :**

- Qu'il a été procédé à l'apposition d'un Avis d'Enquête Publique (commune de Clamart) et d'un Avis de Publicité Collective, relatifs à l'aménagement de la Place Aimé Césaire à CLAMART (92).

Que pour la sauvegarde de leurs droits, ils ont le plus grand intérêt à faire constater l'affichage de cet avis sur le terrain, en complément de précédentes constatations relatives à cette même opération d'affichage.

### **DEFERANT A CETTE REQUISITION**

**Je soussigné, Yves de FORCADE la ROQUETTE, membre de la Société Civile Professionnelle JUDICIUM, Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à 92210 SAINT-CLOUD, 169, bd de la République, d'un Office d'Huissier de Justice à 92000 NANTERRE, 65, rue des Trois Fontanot et d'un Office d'Huissier de Justice à 78000 VERSAILLES, 98 bis, Boulevard de la Reine, exerçant dans l'Office de NANTERRE,**

- Me suis rendu ce jour à ANTONY (92), place de l'Hôtel de Ville, où étant,

# J'AI PROCÉDE AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Il m'a été transmis au préalable un exemplaire des deux documents que je constaterai sur le terrain.

 <p><b>PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial</p>
<h2>AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE</h2> <p>COMMUNE DE CLAMART</p>	
<p><b>Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et conjointe à l'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire.</b></p>	<p>Des observations et propositions pourront être aussi envoyées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête. Ces observations et propositions seront annexées aux registres d'enquête.</p>
<p>Par arrêté préfectoral, il sera procédé <b>du lundi 20 juin 2022 à 9h00 au mardi 5 juillet 2022 à 17h30</b>, soit pendant 15 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice de la Société Publique Locale (SPL) Vallée Sud Aménagement et relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire à Clamart.</p>	<p>De plus, le public pourra consigner ou envoyer ses observations et propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site dédié au projet : <a href="http://dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart.enquetepublique.net">http://dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart.enquetepublique.net</a></li><li>- sur l'adresse mail suivante : <a href="mailto:dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart@enquetepublique.net">dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart@enquetepublique.net</a></li></ul>
<p>Cette opération concerne une seule commune du département des Hauts-de-Seine : Clamart.</p>	<p>Le dossier soumis à enquête publique ne contient pas d'étude d'impact.</p>
<p>Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Clamart – direction de l'urbanisme, du commerce et du logement – 3<sup>ème</sup> étage – 1 à 3 avenue Jean Jaurès – 92140 Clamart.</p>	<p>L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête est consultable sur le site dédié au projet, ci-dessus indiqué et sur le site internet de la préfecture <a href="https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2022/CLAMART">https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2022/CLAMART</a></p>
<p>Madame Corinne Leroy-Burel, consultante environnement, a été désignée par le président par intérim du tribunal administratif de Cergy-Pontoise comme commissaire enquêteur.</p>	<p>Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine et à la mairie de Clamart, siège de l'enquête. Ils seront aussi consultables sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine, à l'adresse ci-dessus indiquée.</p>
<p>Elle se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et les registres permettant à chacun de consigner ses éventuelles observations, lors des trois permanences en présentiel qu'elle assurera à la mairie de Clamart – direction de l'urbanisme, du commerce et du logement – 3<sup>ème</sup> étage - 1 à 3 avenue Jean Jaurès - 92140 Clamart :</p>	<p>Le projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire à Clamart fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique, au bénéfice de la SPL Vallée Sud Aménagement, prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, ou d'une décision de refus.</p>
<ul style="list-style-type: none"><li>- le <b>lundi 20 juin 2022, de 9h à 12h</b></li><li>- le <b>samedi 25 juin 2022, de 9h à 12h</b></li><li>- le <b>mardi 5 juillet 2022, de 14h30 à 17h30</b></li></ul>	<p>Le projet fera également l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de la SPL Vallée Sud Aménagement, ou d'une décision de refus.</p>
<p>Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public pour échanger par audioconférence, sur rendez-vous à réserver, par le biais du site dédié à l'enquête publique : <a href="http://dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart.enquetepublique.net">http://dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart.enquetepublique.net</a></p>	<p>Des informations sur le présent projet pourront être demandées à :</p>
<p>Dates des permanences par audioconférence :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le <b>mercredi 29 juin 2022, de 14h à 17h</b></li><li>- le <b>vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022, de 14h à 17h</b></li></ul>	<p><b>SPL Vallée Sud Aménagement</b> Madame Nelly PINAUD 28 rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses <a href="mailto:contact@valleesud-amenagement.fr">contact@valleesud-amenagement.fr</a> Téléphone : 01 46 42 44 35</p>
<p>Dans le respect des mesures de distanciation sociale et des consignes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, le public pourra consulter le dossier d'enquête, au siège de l'enquête à l'adresse indiquée précédemment.</p>	<p>Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L 311-1 à L 311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.</p>
<p>Pendant toute la durée de l'enquête, <b>du lundi 20 juin 2022 au mardi 5 juillet 2022</b>, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que le dossier d'enquête parcellaire soumis à enquête publique conjointe, ainsi que deux registres d'enquête distincts seront mis à disposition du public, qui pourra y consigner ses observations, aux horaires d'ouverture de la direction de l'urbanisme, du commerce et du logement, les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 et les mardis et jeudis de 13h30 à 17h30, et exceptionnellement, le samedi 25 juin 2022 de 9h à 12h.</p>	<p>Le préfet,</p>



**Place de l'Hôtel de Ville à ANTONY (92),** je constate que ces avis y ont été affichés, et sont lisibles et visibles depuis la voie publique.





Il est inséré au présent Procès-verbal de Constat 3 photographies prises par mes soins, qui sont la juste reproduction de mes constatations.

**TELLES SONT MES CONSTATATIONS,**

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSE LE  
PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET  
VALOIR CE QUE DE DROIT (PV PUBLILEGAL EP 22194  
ANTONY 15.06.2022).**

Maître Yves DE FORCADE la ROQUETTE  
Huissier de justice



**JUDICIUM**  
Huissiers de Justice Associés

**PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT**



Office de SAINT-CLOUD  
169, Bd de la République  
B.P.43 92210 SAINT-CLOUD  
Tél. : 01 46 02 69 64  
Constats 24/7 : 06 80 62 01 75  
etude@ml-huissier-92.fr

Office de NANTERRE  
65, rue des Trois Fontanot  
92000 NANTERRE  
Tél. : 01.45.34.00.26  
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81  
justice@code-huissier.fr

Office de VERSAILLES  
98 bis, Bd de la Reine  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 01 30 84 98 33  
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81  
justice@code-huissier.fr

**EXPÉDITION**

## **SCP JUDICIUM**

**Yves DE FORCADE LA ROQUETTE - Luis BOUTANOS - Gaëlle CONTENTIN**  
**Huissiers de Justice Associés**

**Marine BRAGHIZZI**  
**Huissier de Justice salarié**

# **PROCES-VERBAL DE CONSTAT**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX**  
**ET LE VINGT JUIN**

### **A LA REQUETE DE :**

VALLEE SUD AMENAGEMENT sise 28, rue de la Redoute à 92260 FONTENAY AUX ROSES, agissant poursuites et diligences de son gérant en exercice demeurant audit siège en cette qualité,

### **LESQUELS M'ONT FAIT EXPOSER :**

- Que pour la sauvegarde de leurs droits, ils ont le plus grand intérêt à faire constater que le site internet dont l'url est « <http://dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart.enquetepublique.net> » est ouvert avec la possibilité de consulter le dossier et de déposer une remarque sur le registre dématérialisé et que l'arrêté est mis en ligne sur le site internet de la préfecture dont l'url est « <https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2022/CLAMART> ».
- Qu'en conséquence, ils me requéraient à cet effet afin que, de mes constatations, je dresse procès-verbal de constat.

## **Pourquoi Déférant à cette réquisition,**

**Je soussigné Luis BOUTANOS, membre de la Société Civile Professionnelle JUDICIUM, Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à 92210 SAINT-CLOUD, 169, bd de la République, d'un Office d'Huissier de Justice à 92000 NANTERRE, 65, rue des Trois Fontanot et d'un Office d'Huissier de Justice à 78000 VERSAILLES, 98 bis, Boulevard de la Reine, exerçant dans l'Office de SAINT-CLOUD,**

- où étant au 169, Boulevard de la République à 92210 SAINT-CLOUD, dans mon étude,

## **J'AI PROCEDE AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :**

L'ordinateur de l'étude utilisé pour mes constatations est un Intel(R) Core(TM) i3-8109U CPU @ 3.00 GHz, 8 Go de RAM, système d'exploitation 64 bits, processeur x64, Windows 10 professionnel ; l'ID de produit est le 00330-75061-08089-AAOEM ; il n'est pas en réseau.

L'ordinateur ne dispose ni de lecteur de cd-rom ni de lecteur de disquette.

Le navigateur Internet employé est le logiciel Google Chrome Version 102.0.5005.115 (Build officiel) (64 bits). La page de démarrage est la page de Google France.

Mon ordinateur est protégé des virus et des logiciels malveillants par le logiciel Eset Endpoint Antivirus dans sa version 8.1.2045.0, ID de licence 333-7DT-729 ; la mise à jour quotidienne a été effectuée.

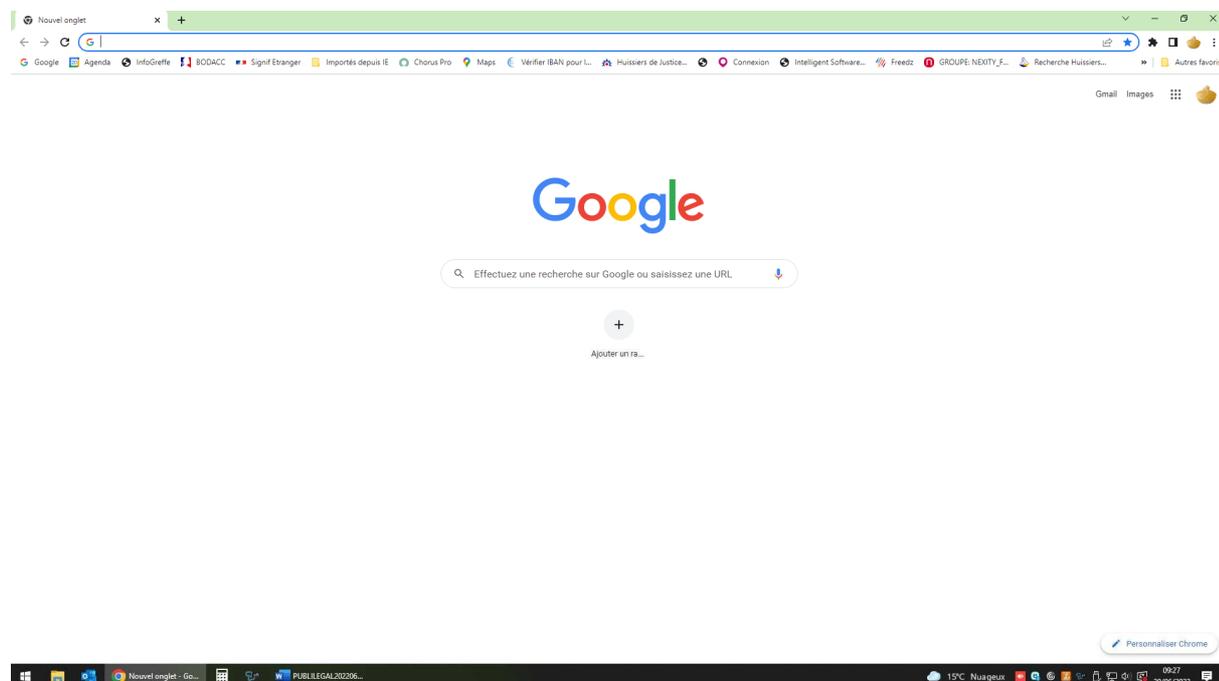
Préalablement à mes constatations, je vide le cache du navigateur, je supprime l'historique des saisies, les fichiers temporaires Internet et notamment les cookies, j'efface l'historique des connexions, je vide la corbeille de l'ordinateur ainsi que le spool de mon imprimante et je vérifie que la connexion par l'intermédiaire d'un serveur Proxy est désactivée. Le présent procès-verbal de constat reproduit donc des pages web visitées dont le contenu est bien celui visible sur Internet ce jour et qui ne résulte pas d'informations accessibles à partir de serveurs « proxy ».

La connexion au réseau Internet est effectuée au moyen d'un système de connexion Internet par fibre de mon Etude, d'une LiveBox 5 ARC dont le n° de série est le IA2105526675397 et du fournisseur d'accès Orange ; en me connectant sur le site internet intitulé <http://www.whatismyip.com/>, le numéro IP de l'ordinateur qui s'affiche est le 80.11.186.198 ; en cliquant sur le mot « démarrer » situé en bas à gauche de mon écran, je tape les lettres « cmd », je clique sur le mot « ok » et une fenêtre s'ouvre ; je tape le mot « ipconfig/all » puis sur la touche « entrée » du clavier et je peux lire au bout de la ligne intitulée « Adresse IPv4 » les chiffres : « 192.168.100.219 ».

L'écran est paramétré dans une définition de 1920 x 1080 pixels et l'horloge de l'ordinateur est synchronisée à l'aide du serveur « time.windows.com ».

A partir de la page d'accueil du navigateur Google Chrome, je saisis l'url « <http://dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart.enquetepublique.net> » et lance la connexion :

Apparaît alors une page Internet dont une copie-écran est insérée ci-après à l'aide de l'outil capture de Microsoft :

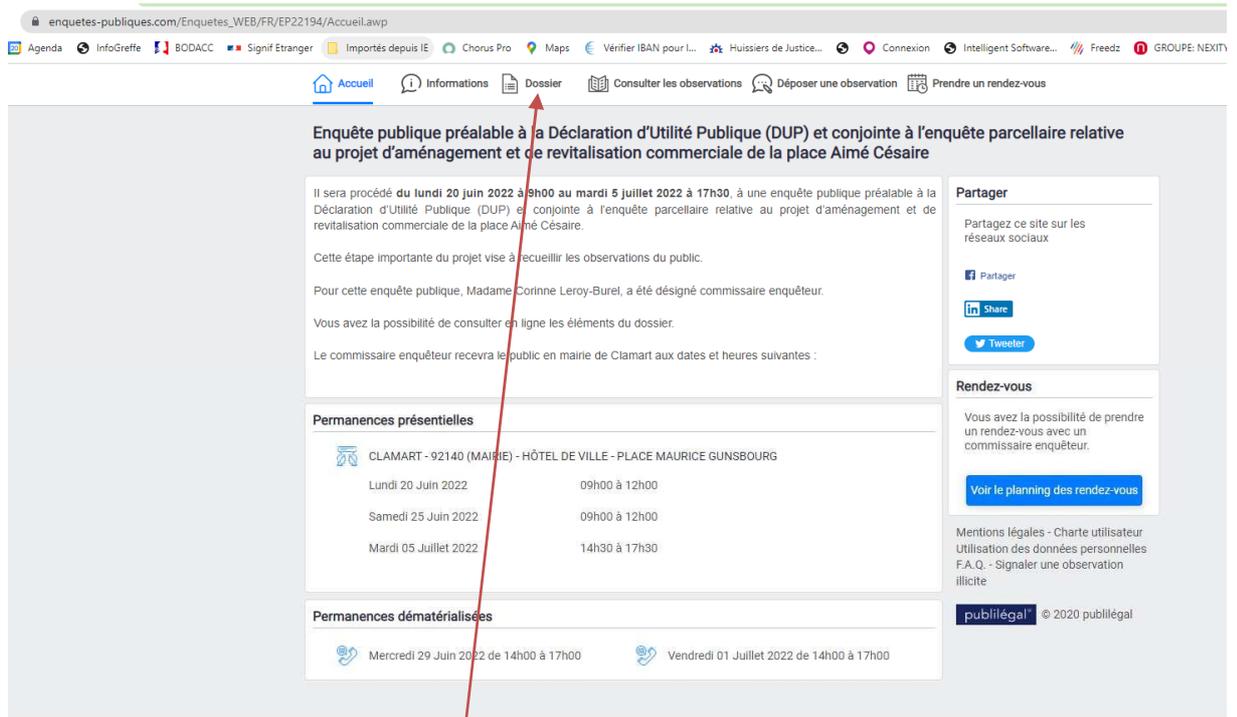


Google

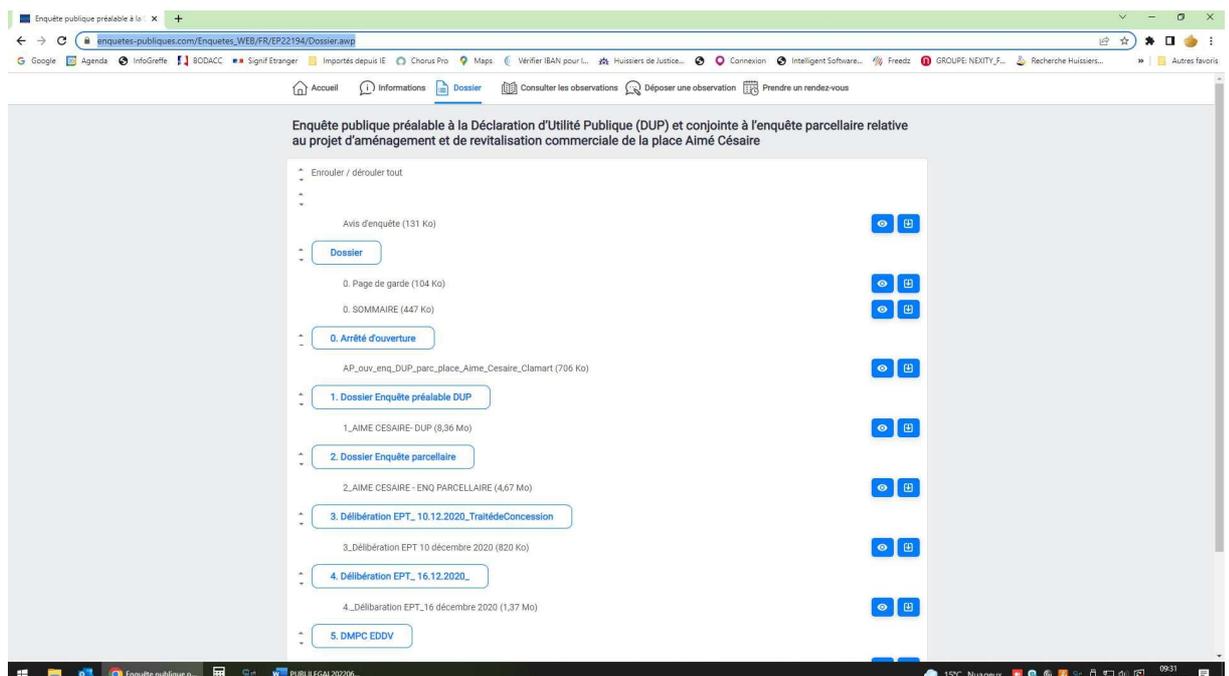
http://dup-parcellaire-aime-cesaire-clamart.enquetepublique.net

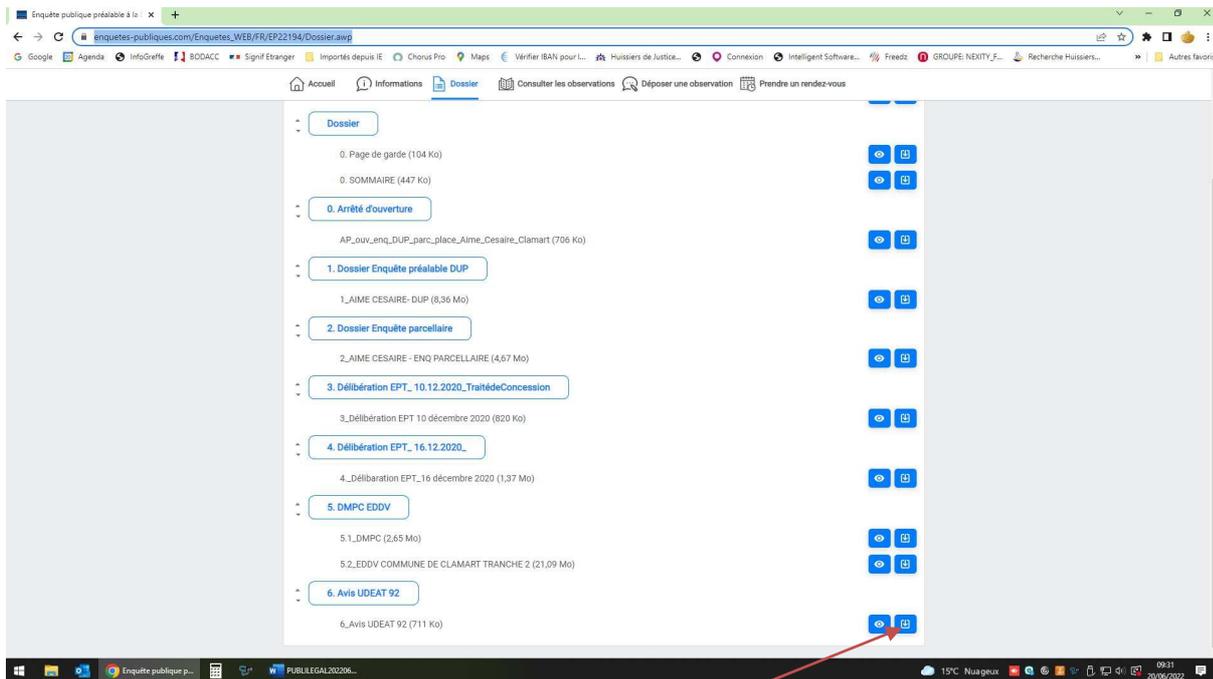
+

Ajouter un ra...



Je clique sur le lien intitulé « Dossier » situé en partie supérieure de la page et la page ci-dessous, dont l'url est « [https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes\\_WEB/FR/EP22194/Dossier.awp](https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes_WEB/FR/EP22194/Dossier.awp) » apparaît :



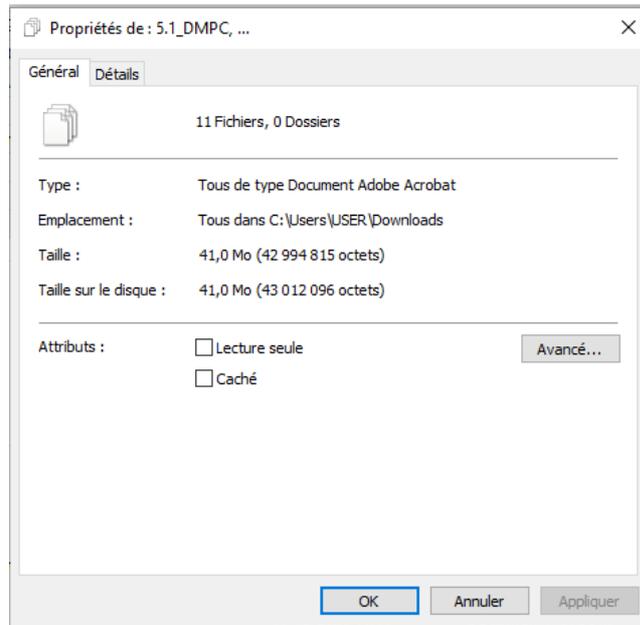


Puis je clique sur chacune des 11 flèches bleues situées à droite, ce qui télécharge les documents correspondants en format PDF.

Je prends une copie-écran de la liste de ces documents que j'insère ci-après et je copie ces documents sur deux clés USB vierges appartenant à mon étude, dont une est annexée à l'original du présent procès-verbal de constat et l'autre à l'expédition dudit procès-verbal de constat.

Nom	Modifié le	Type	Taille
▼ Aujourd'hui (11)			
6_Avis UDEAT 92	20/06/2022 09:33	Document Adobe ...	712 Ko
5.2_EDDV COMMUNE DE CLAMART TRANCHE 2	20/06/2022 09:33	Document Adobe ...	21 599 Ko
5.1_DMPC	20/06/2022 09:33	Document Adobe ...	2 715 Ko
4_ Délibération EPT_16 décembre 2020	20/06/2022 09:33	Document Adobe ...	1 406 Ko
3_ Délibération EPT 10 décembre 2020	20/06/2022 09:33	Document Adobe ...	821 Ko
2_AIME CESAIRE - ENQ PARCELLAIRE	20/06/2022 09:32	Document Adobe ...	4 787 Ko
1_AIME CESAIRE- DUP	20/06/2022 09:32	Document Adobe ...	8 559 Ko
AP_ouv_enq_DUP_parc_place_Aime_Cesaire_Clamart	20/06/2022 09:32	Document Adobe ...	707 Ko
0. SOMMAIRE	20/06/2022 09:32	Document Adobe ...	448 Ko
0. Page de garde	20/06/2022 09:32	Document Adobe ...	105 Ko
Avis d'enquête	20/06/2022 09:32	Document Adobe ...	132 Ko

Je sélectionne l'ensemble de ces 11 documents et affiche leur propriété ; leur taille totale est de 41 Mo :



Je clique sur le lien intitulé « Déposer une observation » situé en partie supérieure de la page et la page ci-dessous, dont l'url est « [https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes\\_WEB/FR/EP22194/Deposer.awp](https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes_WEB/FR/EP22194/Deposer.awp) », apparaît :

Accueil Informations Dossier Consulter les observations **Déposer une observation** Prendre un rendez-vous

### Enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et conjointe à l'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire

Vous allez déposer une observation sur le registre électronique, seul le champ « Observation » marqué d'une \* est obligatoire.

Les informations écrites dans le champ "Observation" ainsi que les pièces jointes déposées seront visibles par le public durant la période d'ouverture du registre électronique.

Les informations écrites dans les champs facultatifs ne seront pas visibles par le public durant la période d'ouverture du registre électronique\*

Avertissement : Le dépôt de votre contribution peut être anonyme. Si toutefois vous indiquez vos noms et prénoms ainsi que vos coordonnées, vous acceptez que ces éléments soient précisés dans le rapport du commissaire enquêteur, diffusé notamment sur le site internet dédié à l'enquête et sur le site internet de l'autorité organisatrice de l'enquête

En déposant une observation sur le registre, vous acceptez sans réserve les principes de la charte utilisateur.

\*\* : champ facultatif, mais à renseigner pour recevoir une preuve de dépôt

#### Déposez votre observation

Observation \*

#### Ouverture du registre

Le registre électronique est disponible à compter du lundi 20 Juin 2022 à 09 h 00 jusqu'au mardi 05 Juillet 2022 à 17h30.

**Vous pouvez déposer votre observation pendant encore 15 jours 7 heures 54 minutes, courriel inclus.**

Mentions légales - Charte utilisateur  
Utilisation des données personnelles  
F.A.Q. - Signaler une observation illicite

**publilégal** © 2020 publilégal

Je clique sur le lien « Déposez votre observation » et la page ci-dessous insérée apparaît :

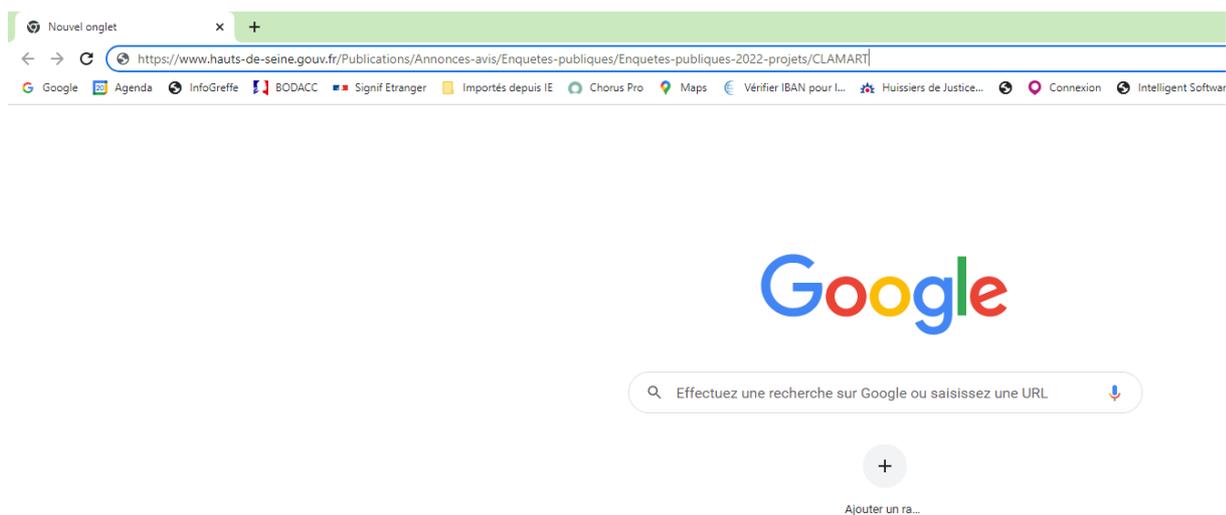
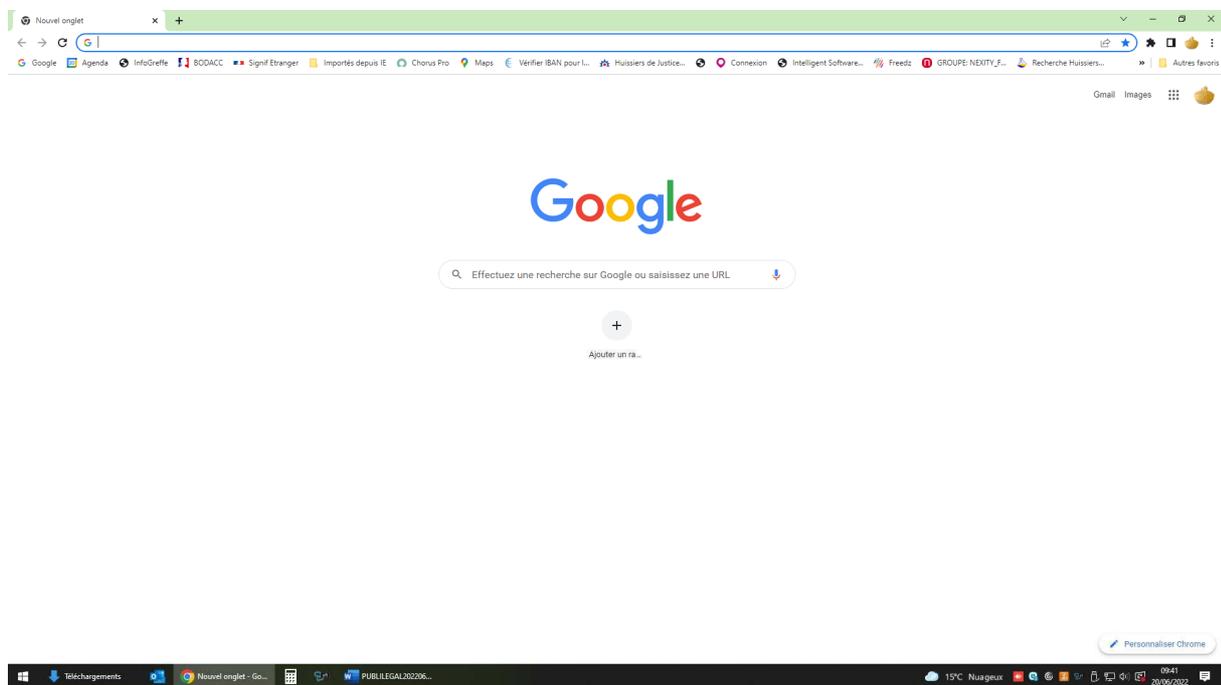
The screenshot shows a web form titled 'Déposer une observation'. At the top, there is a navigation bar with icons and labels for 'Accueil', 'Informations', 'Dossier', 'Consulter les observations', 'Déposer une observation' (highlighted), and 'Prendre un rendez-vous'. Below the navigation bar, there is a checkbox for 'Je souhaite rester anonyme (vous pourrez saisir votre email pour recevoir une preuve de dépôt)'. The form is divided into two main sections: 'Ajoutez des informations complémentaires (facultatif)' and 'Ajoutez des pièces jointes'. The first section contains input fields for 'Email \*\*', 'Nom', 'Adresse', 'Code Postal', 'Ville', and 'Téléphone'. The second section includes a text block explaining the file upload limits (up to 15 files, 2 Mo max per file) and supported formats (PDF, PNG, JPG). Below this is a dropdown menu for 'Nombre de pièce(s) jointe(s)' set to '0'. A math problem '34 + 35 =' is displayed, followed by a text input field for the user's answer. There are two checkboxes: 'Je désire recevoir une confirmation de dépôt par email.' and 'J'accepte la charte utilisateur et reconnais avoir pris connaissance du R.G.P.D.'. At the bottom of the form is a blue button labeled 'Ajouter mon observation'.

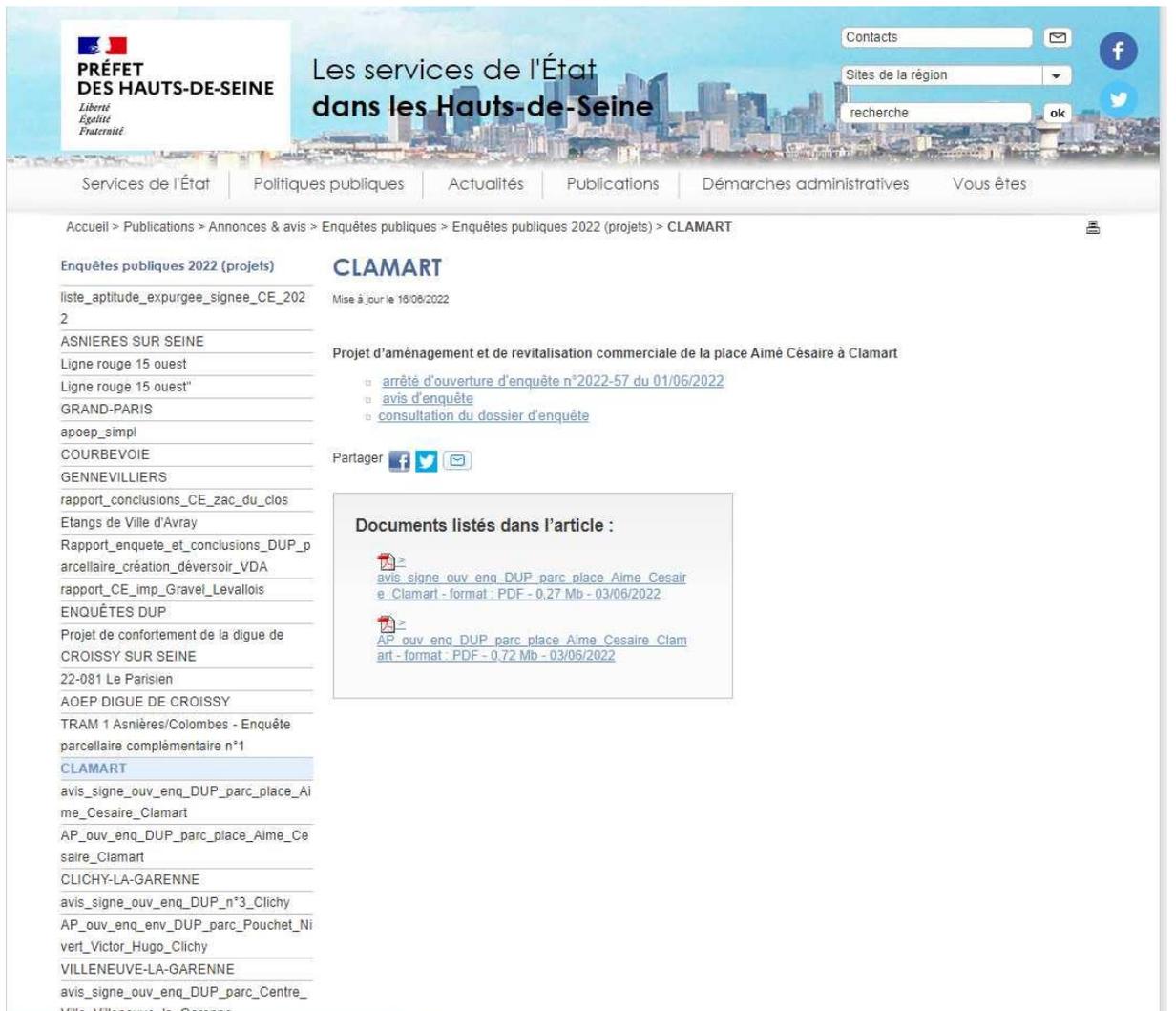
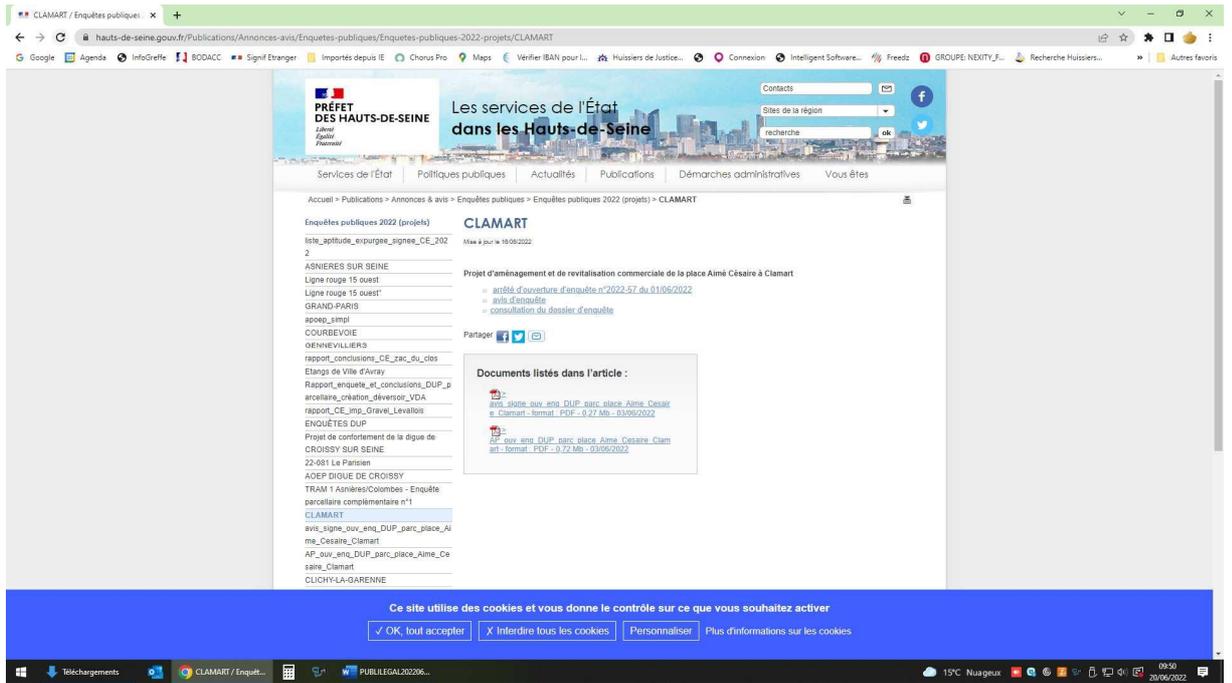
Je constate que tous les champs sont accessibles et peuvent être complétés.

Puis à partir d'une nouvelle page d'accueil du navigateur Google Chrome, je saisis l'url « <https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2022/CLAMART> » et lance la connexion :

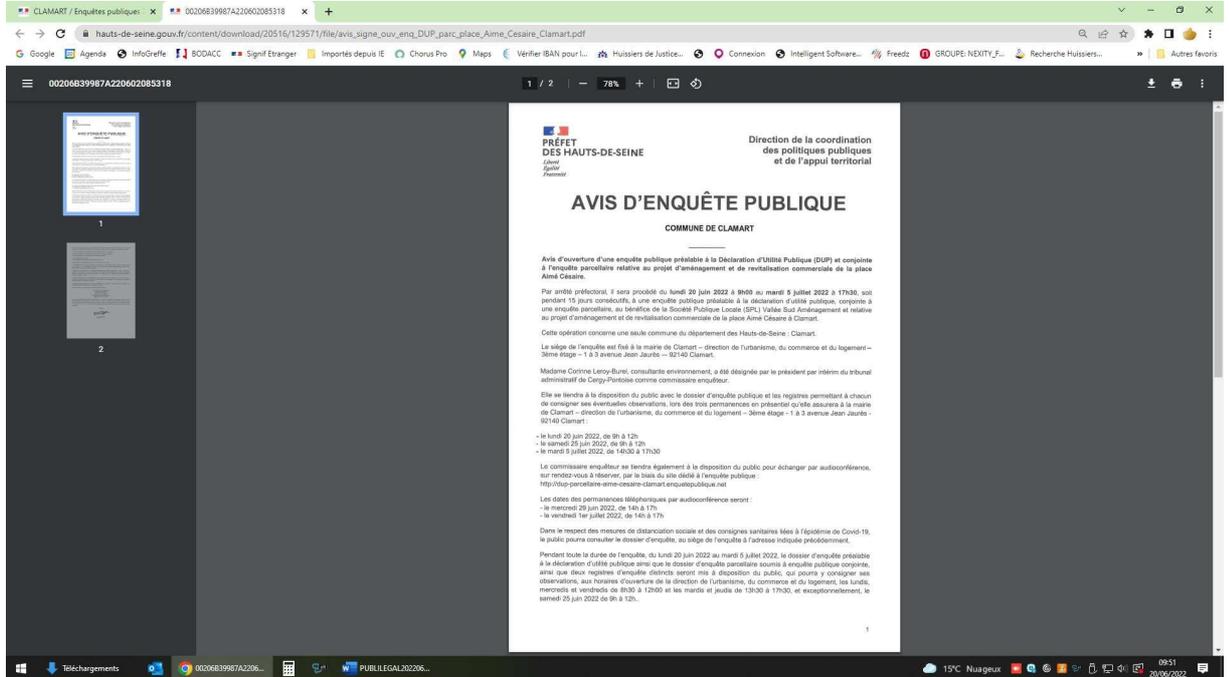
Apparaît alors une page Internet dont une copie-écran est insérée ci-après à l'aide de l'outil capture de Microsoft.

Je constate alors la mise en ligne de l'arrêté sur sur le site internet de la préfecture :

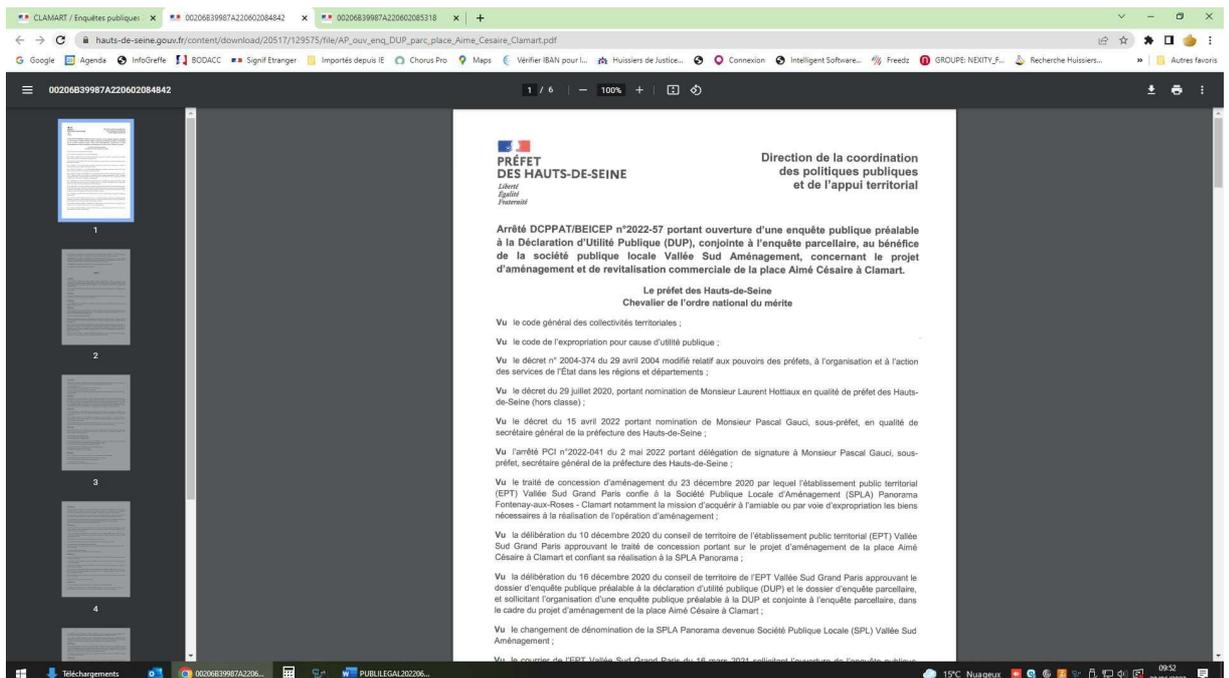




Je clique sur le premier document PDF et la page ci-dessous insérée, dont l'url est « [https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/content/download/20516/129571/file/avis\\_signe\\_ouv\\_enq\\_DUP\\_par\\_c\\_place\\_Aime\\_Cesaire\\_Clamart.pdf](https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/content/download/20516/129571/file/avis_signe_ouv_enq_DUP_par_c_place_Aime_Cesaire_Clamart.pdf) », apparaît :



Je clique sur le second document PDF et la page ci-dessous insérée, dont l'url est « [https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/content/download/20517/129575/file/AP\\_ouv\\_enq\\_DUP\\_par\\_c\\_place\\_Aime\\_Cesaire\\_Clamart.pdf](https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/content/download/20517/129575/file/AP_ouv_enq_DUP_par_c_place_Aime_Cesaire_Clamart.pdf) », apparaît :

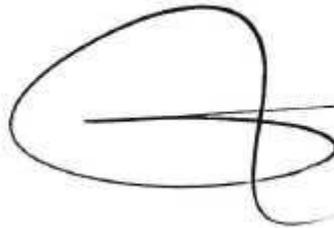


Je télécharge et copie ces deux documents sur les deux clés USB appartenant à mon étude et décrites ci-dessus, dans un dossier intitulé « PREFECTURE », dont une est annexée à l'original du présent procès-verbal de constat et l'autre à l'expédition dudit procès-verbal de constat.

**TELLES SONT MES CONSTATATIONS,**

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSE LE  
PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET  
VALOIR CE QUE DE DROIT.**

**Luis BOUTANOS  
Huissier de Justice Associé**



# JUDICIUM

## Huissiers de Justice Associés

### PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT



Office de SAINT-CLOUD  
169, Bd de la République  
B.P.43 92210 SAINT-CLOUD  
Tél. : 01 46 02 69 64  
Constats 24/7 : 06 80 62 01 75  
[etude@ml-huissier-92.fr](mailto:etude@ml-huissier-92.fr)

Office de NANTERRE  
65, rue des Trois Fontanot  
92000 NANTERRE  
Tél. : 01.45.34.00.26  
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81  
[justice@code-huissier.fr](mailto:justice@code-huissier.fr)

Office de VERSAILLES  
98 bis, Bd de la Reine  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 01 30 84 98 33  
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81  
[justice@code-huissier.fr](mailto:justice@code-huissier.fr)

**EXPÉDITION****SCP JUDICIUM****Yves DE FORCADE LA ROQUETTE - Luis BOUTANOS - Gaëlle CONTENTIN**  
**Huissiers de Justice Associés****Marine BRAGHIZZI**  
**Huissiers de Justice salariée****PROCES-VERBAL DE COMPLEMENT DE  
CONSTAT****L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX  
ET LE VINGT QUATRE JUIN****A LA REQUETE DE :**

Vallée Sud Aménagement, société publique locale dont le siège social est situé au 28, rue de la Redoute à Fontenay aux Roses 92260 (Hauts-de-Seine), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux demeurant audit siège en cette qualité,

**LAQUELLE M'A FAIT EXPOSER :**

« Qu'elle a fait paraître dans la presse en date du 22.06.2022, un exemplaire de l'avis d'enquête publique relative à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et conjointe à l'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement et de revitalisation commerciale de la place Aimé Césaire.

Qu'un constat a été réalisé par mes soins le 22 juin 2022.

Que pour la sauvegarde de leur droits, ils ont le plus grand intérêt à faire constater en complément de ce dernier la parution dans LE PARISIEN d'un avis de publicité collective concernant le projet d'aménagement de la place Aimé Césaire situé à CLAMART (92). »

## Pourquoi Déférant à cette réquisition,

Je soussignée Gaëlle CONTENTIN, membre de la Société Civile Professionnelle JUDICIUM, Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à 92210 SAINT-CLOUD, 169, bd de la République, d'un Office d'Huissier de Justice à 92000 NANTERRE, 65, rue des Trois Fontanot et d'un Office d'Huissier de Justice à 78000 VERSAILLES, 98 bis, Boulevard de la Reine, exerçant dans l'Office de VERSAILLES,

Depuis l'office de Saint-Cloud, je dresse le complément de constat suivant :

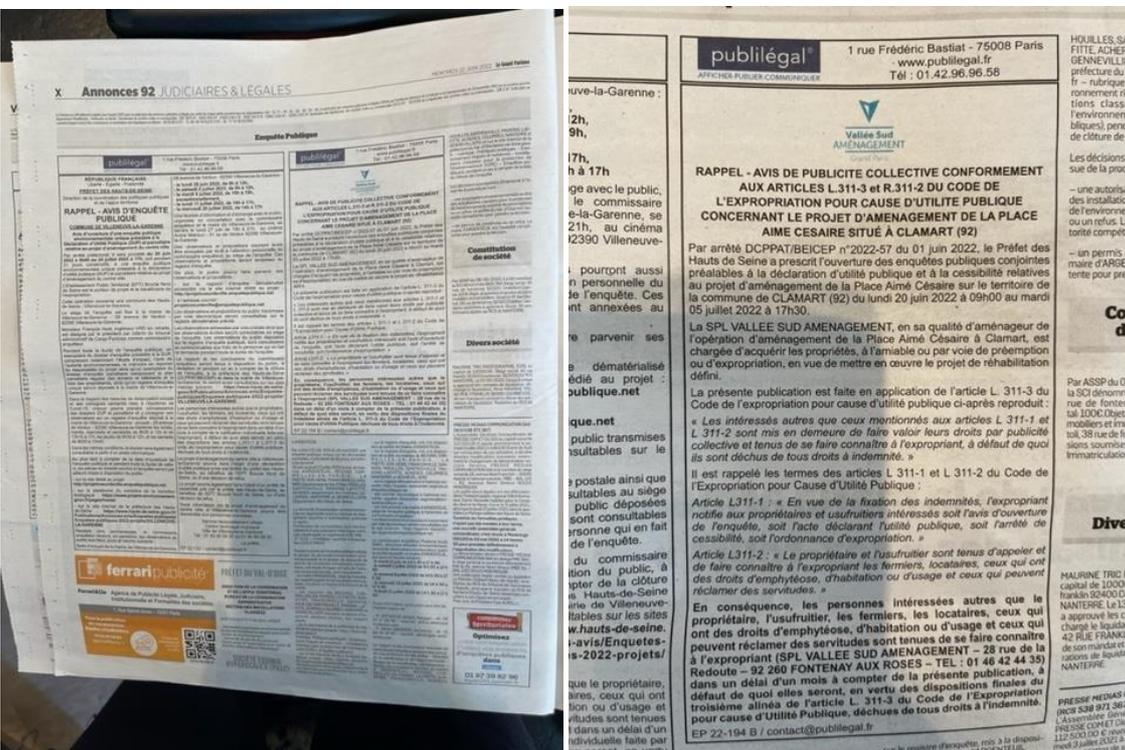
Le 22.06.2022, je me suis rendue dans la boutique d'un marchand de journaux de la commune de SAINT-CLOUD où étant, j'ai acheté notamment un exemplaire du journal LE PARISIEN en date du mardi 22 juin 2022.

## J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

En page numéro 10 du journal LE PARISIEN (Le Grand Parisien), je constate la présence de l'affiche Rappel : avis de publicité collective concernant le projet d'aménagement de la place Aimé Césaire situé à CLAMART (92).

<p>...uve-la-Garenne : ... 12h, ... 9h, ... 17h, ... h à 17h ... ge avec le public, ... le commissaire ... e-la-Garenne, se ... 21h, au cinéma ... 12390 Villeneuve- ... pourront aussi ... n personnelle du ... de l'enquête. Ces ... nt annexées au ... te parvenir ses ... e dématérialisé ...édié au projet : ... publique.net ... que.net ... public transmises ...suitables sur le ... postale ainsi que ...suitables au siège ... public déposées ... sont consultables ... rsonne qui en fait ... de l'enquête. ... du commissaire ... ition du public, à ... pter de la clôture ... s Hauts-de-Seine ... rie de Villeneuve- ... tables sur les sites ... w.hauts-de-seine. ... -avis/Enquetes- ... s-2022-projets/ ... que le propriétaire, ... aires, ceux qui ont ... lion ou d'usage et ... itudes sont tenues ... dans un délai d'un ... ndividuelle faite par ... es seront en vertu</p>	<p><b>publilegal</b> AFFICHES-PUBLICITE.COMMUNIQUEUR</p> <p>1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris www.publilegal.fr Tél : 01.42.96.96.58</p> <p><b>Vallee Sud AMENAGEMENT</b> Grand Paris</p> <p><b>RAPPEL - AVIS DE PUBLICITE COLLECTIVE CONFORMEMENT AUX ARTICLES L.311-3 et R.311-2 DU CODE DE L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE AIME CESAIRE SITUÉ À CLAMART (92)</b></p> <p>Par arrêté DCPAT/BEICEP n°2022-57 du 01 juin 2022, le Préfet des Hauts de Seine a prescrit l'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité relatives au projet d'aménagement de la Place Aimé Césaire sur le territoire de la commune de CLAMART (92) du lundi 20 juin 2022 à 09h00 au mardi 05 juillet 2022 à 17h30.</p> <p>La SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT, en sa qualité d'aménageur de l'opération d'aménagement de la Place Aimé Césaire à Clamart, est chargée d'acquiescer les propriétés, à l'amiable ou par voie de préemption ou d'expropriation, en vue de mettre en œuvre le projet de réhabilitation défini.</p> <p>La présente publication est faite en application de l'article L. 311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduit :</p> <p>« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L. 311-1 et L. 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité. »</p> <p>Il est rappelé les termes des articles L. 311-1 et L. 311-2 du Code de l'expropriation pour Cause d'Utilité Publique :</p> <p>Article L311-1 : « En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usagers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. »</p> <p>Article L311-2 : « Le propriétaire et l'usager sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. »</p> <p>En conséquence, les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usager, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenus de se faire connaître à l'expropriant (SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT - 28 rue de la Redoute - 92 260 FONTENAY AUX ROSES - TEL : 01 46 42 44 35) dans un délai d'un mois à compter de la présente publication, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions finales du troisième alinéa de l'article L. 311-3 du Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique, déchues de tous droits à indemnité.</p> <p>EP 22-194 B / contact@publilegal.fr</p>	<p>HOUILLES, SAR FITTE, ACHERE GENNEVILLE préfecture du Vi fr - rubrique - l ronnement, ris tions classées l'environneme bliques), penda de clôture de l'e</p> <p>Les décisions si sue de la procé</p> <p>- une autorisati des installations de l'environnem ou un refus. Le torité compétet</p> <p>- un permis de maire d'ARGEN tente pour pren</p> <p><b>Cor de</b></p> <p>Par ASSP du 08 la SCI dénommé rue de fontena tal 100C. Objet a mobiliers et imm tal, 38 rue de fon sions soumises l Immatriculation :</p> <p><b>Diver</b></p> <p>MAURINE TRIC PH capital de 10000, franklin 92400 Dou NANTERRE. Le 13- a approuvé les cot chargé le liquidate 42 RUE FRANKLIN de son mandat et co rations de liquidate NANTERRE</p> <p>PRESSE MEDIAS CO (RCS 538 971 387) L'Assemblée Générale PRESSE COMET de S 112 500 00 € révisé mardi 3 juillet 2021 à A communication de son</p>
--	---	---

Prises de vue de l'édition du 22 juin 2022 du journal LE PARISIEN :



Il est inséré au présent Procès-verbal de Constat des photographies qui sont la juste reproduction de mes constatations.

**TELES SONT MES CONSTATATIONS,**

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSE LE PRESENT  
PROCES-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE  
DROIT.**

**Maître Gaëlle CONTENTIN  
Huissier de justice associée**

